

# WIR

LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

# Citoyenneté & Foi

# UN SERMENT FRANÇAIS

93

1er au 7 janv. 2026



# 100 ANS DE LUMIÈRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS





# IRRIGUEI

93



# éditoédit

## Citoyenneté et foi : un serment français

Chers lecteurs,

Alors que 2026 s'ouvre sur les défis d'un monde en mutation, posons ensemble un cap clair pour notre communauté et notre nation. Cette année, plus que jamais, il nous faut rappeler une vérité fondamentale : être pleinement musulman et pleinement français n'est ni une contradiction, ni un compromis, mais un enrichissement mutuel.

La France, patrie des Lumières et des droits de l'Homme, ne demande pas à ses enfants de renoncer à leur âme pour la servir. La citoyenneté est un pacte républicain fondé sur la loyauté aux lois et valeurs communes: liberté, égalité, fraternité, laïcité ; la participation active à l'édifice national : éducation, travail, défense du bien public ; la contribution culturelle et spirituelle dans le respect du cadre républicain.

L'assimilation, souvent brandie comme un idéal, suggère l'abandon de son identité. La citoyenneté, elle, exige la fidélité à la nation tout en honorant la diversité qui la compose. Nos mosquées, nos associations, nos intellectuels le prouvent chaque jour : on peut prier en arabe et voter en français, chérir le Coran et défendre la Constitution.

Il est temps de dire ce que trop de voix taisent : la foi musulmane n'est pas un synonyme de déloyauté. Les musulmans de France ont versé leur sang dans les tranchées de 14-18, résisté sous l'Occupation, bâti notre économie, et œuvrent aujourd'hui dans nos hôpitaux, nos écoles, nos laboratoires, notre administration, notre justice, partout où l'âme française se déploie.



*Pourtant, un procès permanent nous est intenté : on soupçonne notre patriotisme quand nous condamnons avec la même vigueur les atteintes à la sécurité et les stigmatisations ; on instrumentalise l'islam pour diviser, alors qu'il enseigne : « Aime pour ton prochain ce que tu aimes pour toi-même » (Hadith) ; on confond radicalisme et pratique sereine, comme si croyance et barbarie pouvaient être synonymes.*

*Ce procès est une faute contre la République elle-même. La France ne se grandit pas en exigeant des allégeances exclusives, mais en reconnaissant que la pluralité des fidélités – à Dieu, à la patrie, à la famille – forge sa résilience.*

*En cette année nouvelle, engageons-nous à être des citoyens irréprochables intègres dans nos droits et nos devoirs, à éduquer sans relâche contre les peurs qui corrodent le lien national, à bâtir des ponts avec toutes les composantes de la société française.*

*La Grande Mosquée de Paris, fidèle à son héritage depuis 1926, restera un rempart contre les extrémismes et un phare de l'islam de France : un islam enraciné dans la spiritualité, ancré dans la République.*

*Oui, nous aimons la France autant que nous aimons notre foi. Et c'est cet amour double, exigeant et généreux, qui fait de nous des artisans de paix.*

*Que 2026 soit l'année où la fraternité l'emporte sur les soupçons. Ensemble, écrivons cette espérance.*

**CHEMS-EDDINE HAFIZ**  
Recteur de la Grande Mosquée de Paris

# — Sommaire

p. 9

*Le billet du Recteur*

**CITOYENNETÉ, FOI, INTELLIGENCE DU COMMUN**

PAR LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 13

*Focus sur une actualité*

**RELIGIONS DANS LE MONDE : CE QUE DISENT**

**RÉELLEMENT LES DONNÉES DISPONIBLES EN 2026**

PAR NOA ORY



p. 15

*Laïcité*

**LA VISIBILITÉ RELIGIEUSE**

**N'EST PAS UNE RUPTURE CIVIQUE**

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 17

*Contribution*

**LA FOI MUSULMANE À L'ÉPREUVE DU SOUPÇON**

PAR RACHID AZIZI

p. 19

*Contribution*

**DÉSASSIMILATION :**

**QUAND UN MOT RÉVÈLE UNE PEUR**

KARIM BENZEMA, MIROIR D'UN MALAISE

FRANÇAIS

PAR AMINE BENROCHD

p. 23

*Actualités de la Mosquée de Paris*

**DU 1ER AU 7 JANVIER 2026**

p. 26

*Paroles du Minbar*

**LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI**

L'ESPÉRANCE DEMEURE EN ALLAH,

QUELLE QUE SOIT L'AMPLEUR DES ÉPREUVES

PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 29

*Le Coran m'a appris*

**À AIMER MA TERRE SANS TRAHIR LE CIEL**

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 31

*Le Saviez-vous ?*

**HIER, LA FOI SE VOYAIT SANS ÉMOI**

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 32

*Regard fraternel*

**L'ÉMIR ABDELKADER SAUVEUR**

**DES CHRÉTIENS ET HÉROS DE LA TOLÉRANCE**

PAR NASSERA BENAMRA

p. 34

*Découvrions-là*

**DIALOGUE ENTRE UN JEUNE ET LE RECTEUR**

**DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS**

PAR CHEIKH ABDELALI MAMOUN





p. 37

*Résonances abrahamiques*

**FIDÉLITÉ À DIEU OU À SA PATRIE :  
L'EXPÉRIENCE DES JUIFS ET DES CHRÉTIENS**  
PAR RAPHAËL GEORGY

p. 39

*Sabil al-Iman, éclats spirituels de la semaine*

**LE POIDS DU SERMENT ET LA DIGNITÉ DU VRAI**  
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 42

*Invocation*

**“Ô TOI QUI RÉUNIS SANS CONFONDRE”**

p. 43

*Le Hadith de la semaine*

**LA RELIGION EST UN PACTE MORAL,  
LA CITOYENNETÉ UN ENGAGEMENT  
CONTRACTUEL**  
PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 45

*Mizan El-Qadhaya*

**LA CITOYENNETÉ DANS LES ÉTATS NON  
MUSULMANS : LE STATUT JURIDIQUE  
DE LA NATURALISATION**  
PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 47

*Le vrai du faux*

**JURER FAUSSEMENT SUR LE CORAN  
RELÈVE DE LA MÉCRÉANCE**  
PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 49

*Notre mosquée*

**À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS, DES GESTES  
QUI FONT GARDER LE SOURIRE, EN PLEIN HIVER**  
PAR NASSERA BENAMRA

p. 50

*A la découverte des mosquées du monde*

**LA MOSQUÉE D'ABOÙ SAÏD EL-BÂDJI**  
ARCHITECTURE D'UN RETRAIT HABITÉ  
PAR NOA ORY

p. 57

*Les Mots voyageurs*

**SÉNÉ**  
PAR NOA ORY

p. 61

*Plumes en éveil : un livre coup de cœur*

**EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES SUR LES MIGRATIONS**  
SOPHIE-ANNE BISIAUX

p. 62

*Le dessin de la semaine*

**PAR JUSTIN MARRON**

p. 63

*Le citation de la semaine*

**“L'ÉGALITÉ, C'EST L'ÂME DE LA RÉPUBLIQUE”**  
GEORGES CLEMENCEAU

p. 64

*Événement à venir*

**À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS**







# Le billet du Recteur

n°92

CITOYENNETÉ, FOI, INTELLIGENCE DU COMMUN

**I**l est des débats que l'on croit éternels parce qu'on les répète mal. La question de l'appartenance des musulmans à la nation française en fait partie. Elle ressurgit à chaque crise, à chaque émotion collective, à chaque instrumentalisation politique, comme si un soupçon devait sans cesse être réactivé pour tenir lieu de pensée. Or, à l'orée de 2026, ce débat est moins un problème religieux qu'un problème intellectuel et civique.

Être musulman en France n'est pas une énigme théologique. C'est une expérience historique, située, documentée, incarnée.

Elle traverse les tranchées de 1914, les ruines de 1945, les chantiers de la reconstruction, les luttes sociales, les hôpitaux, les écoles, les universités, les stades, les laboratoires, les prétoires.

Elle traverse aussi les silences, les malentendus et les blessures symboliques mal cicatrisées.

La République française ne s'est jamais construite sur l'effacement des consciences, mais sur leur mise en tension féconde. Elle n'exige pas des citoyens qu'ils soient neutres intérieurement, mais qu'ils soient loyaux publiquement. La confusion actuelle naît précisément de l'inverse : on exige parfois des musulmans une neutralisation intime, une invisibilité morale, comme si la foi devenait suspecte dès lors qu'elle n'est pas cantonnée à l'espace du silence.

C'est là une erreur de perspective.

La citoyenneté n'est pas une amnésie. Elle est une capacité à faire commun, à articuler des fidélités multiples sans les hiérarchiser de manière violente.

Aimer Dieu n'a jamais empêché d'aimer la France.  
Pas plus que croire n'a jamais dispensé de respecter la loi. L'histoire réelle, loin des plateaux de débat, le démontre chaque jour.

**Aimer Dieu  
n'a jamais empêché  
d'aimer la France.**

”

Ce qui fragilise aujourd'hui le lien national n'est pas la diversité des appartenances, mais la pauvreté des récits proposés pour les penser. Lorsque l'islam est constamment convoqué comme problème, jamais comme fait social normalisé, lorsqu'un sportif, un artiste ou un citoyen musulman n'est célébré qu'à condition de se taire sur ce qu'il est, c'est la République elle-même qui s'appauvrit symboliquement.

La suspicion généralisée est une forme douce de renoncement politique.

L'islam, dans sa profondeur spirituelle et éthique, n'a jamais prôné l'hostilité au cadre commun. Il a au contraire développé, au fil des siècles, une réflexion exigeante sur la responsabilité, la justice, la parole donnée, le bien public. Encore faut-il accepter d'en lire autre chose que des caricatures. Confondre radicalité violente et pratique croyante paisible revient à abandonner le terrain de l'intelligence au profit de la peur.

À l'approche de son centenaire, la Grande Mosquée de Paris mesure pleinement ce mo-



ment historique. Fondée en 1926 dans un contexte de reconnaissance, de deuil et de gratitude nationale, elle n'a jamais été pensée comme une enclave, mais comme un

pont. Pont entre mémoires, entre cultures, entre héritages spirituels et exigences républicaines.

“ **Le centenaire qui s'ouvre  
n'est pas un anniversaire  
commémoratif de plus.**

Le centenaire qui s'ouvre n'est pas un anniversaire commémoratif de plus. C'est une invitation à repenser l'islam de France, non dans la défensive, mais dans la contribution. Contribution intellectuelle, éducative, culturelle, spirituelle. Contribution à une République qui a besoin de sens autant que de règles, de fraternité vécue autant que proclamée.

L'avenir ne se construira ni dans l'injonction à l'assimilation, ni dans le repli identitaire. Il se construira dans une citoyenneté adulte, lucide, exigeante, où chacun est appelé à répondre de ses actes sans être sommé de renier ce qu'il est.

En 2026, notre responsabilité collective est claire : éléver le débat, désarmer les simplismes, transmettre une parole de complexité et de confiance.

C'est à cette tâche que la Grande Mosquée de Paris entend consacrer son centenaire. Non pour se célébrer, mais pour servir le bien commun.

Car la France n'a jamais été aussi forte que lorsqu'elle a su faire de ses diversités une intelligence partagée.

À Paris, le 6 janvier 2026

**CHEMS-EDDINE HAFIZ**

Recteur de la Grande Mosquée de Paris

**100 ANS DE LUMIÈRE**  
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



## RELIGIONS DANS LE MONDE : CE QUE DISENT RÉELLEMENT LES DONNÉES DISPONIBLES EN 2026

PAR NOA ORY

**Les évolutions religieuses mondiales sont souvent abordées à travers des perceptions, des débats culturels ou des controverses idéologiques. Les données issues des grands organismes internationaux permettent cependant d'en proposer une lecture strictement factuelle, fondée sur des indicateurs démographiques et sociologiques comparables à l'échelle mondiale.**

**Les analyses présentées ici s'appuient sur les travaux du Pew Research Center, complétés par les bases académiques du World Religion Database et du World Christian Database, ainsi que par les enquêtes d'opinion menées par Gallup International. Ensemble, ces sources offrent un panorama cohérent des dynamiques religieuses mondiales sur la période 2010-2020, avec des éclairages plus récents sur le rapport subjectif au religieux.**

**Pourquoi les données mondiales s'arrêtent-elles en 2020 ?**

En 2026, les chiffres les plus récents sur les appartenances religieuses mondiales couvrent encore la période 2010-2020. Ce décalage s'explique par la nature même des grandes études démographiques internationales. Les travaux du Pew Research Center reposent sur l'exploitation de plusieurs milliers de recensements nationaux et d'enquêtes officielles, dont la collecte, l'harmonisation et la vérification nécessitent plusieurs années.

La synthèse publiée en 2025 par Pew constitue ainsi la dernière photographie mondiale comp-

lète et méthodologiquement validée des affiliations religieuses. À ce jour, il n'existe pas de rapport équivalent couvrant l'ensemble de la période postérieure à 2020 avec le même niveau de comparabilité internationale. Les données plus récentes disponibles concernent essentiellement des pays ou des régions spécifiques.

**Une population mondiale toujours majoritairement affiliée**

Selon ces données, la majorité de la population mondiale continue, en 2020, de se rattacher à une tradition religieuse. Le christianisme demeure le premier ensemble religieux mondial en nombre d'adhérents, suivi de l'islam, de l'hindouisme, puis du bouddhisme. Le judaïsme représente une part numériquement plus réduite à l'échelle mondiale, mais reste statistiquement stable.

Sur la décennie 2010-2020, les évolutions observées sont globalement graduelles plutôt que brutales. Les changements tiennent davantage à des dynamiques démographiques : fécondité, âge médian des populations, migrations, qu'à des basculements massifs de croyances ou de pratiques.

**Des trajectoires contrastées selon les religions**

Les données du Pew Research Center montrent que l'islam est la religion dont les effectifs ont augmenté le plus rapidement sur la période étudiée. Cette croissance est principalement portée par des populations jeunes et des taux de natalité plus élevés dans plusieurs régions

d'Afrique et d'Asie.

L'hindouisme progresse également en nombre absolu de fidèles, tout en conservant une part mondiale relativement stable. Cette stabilité s'explique par sa forte concentration géographique, notamment en Inde, complétée par une diaspora en expansion.

Le christianisme connaît une croissance numérique globale, mais voit sa part relative diminuer légèrement. Ce phénomène est particulièrement visible en Europe et en Amérique du Nord, où les sorties d'affiliation sont plus fréquentes, tandis que d'autres régions du monde enregistrent encore une croissance soutenue.

Le bouddhisme constitue un cas particulier. Les effectifs mondiaux sont en léger recul sur la décennie, un phénomène largement attribué au vieillissement démographique et à une faible fécondité dans plusieurs pays d'Asie de l'Est, ainsi qu'à des recompositions de l'identité religieuse.

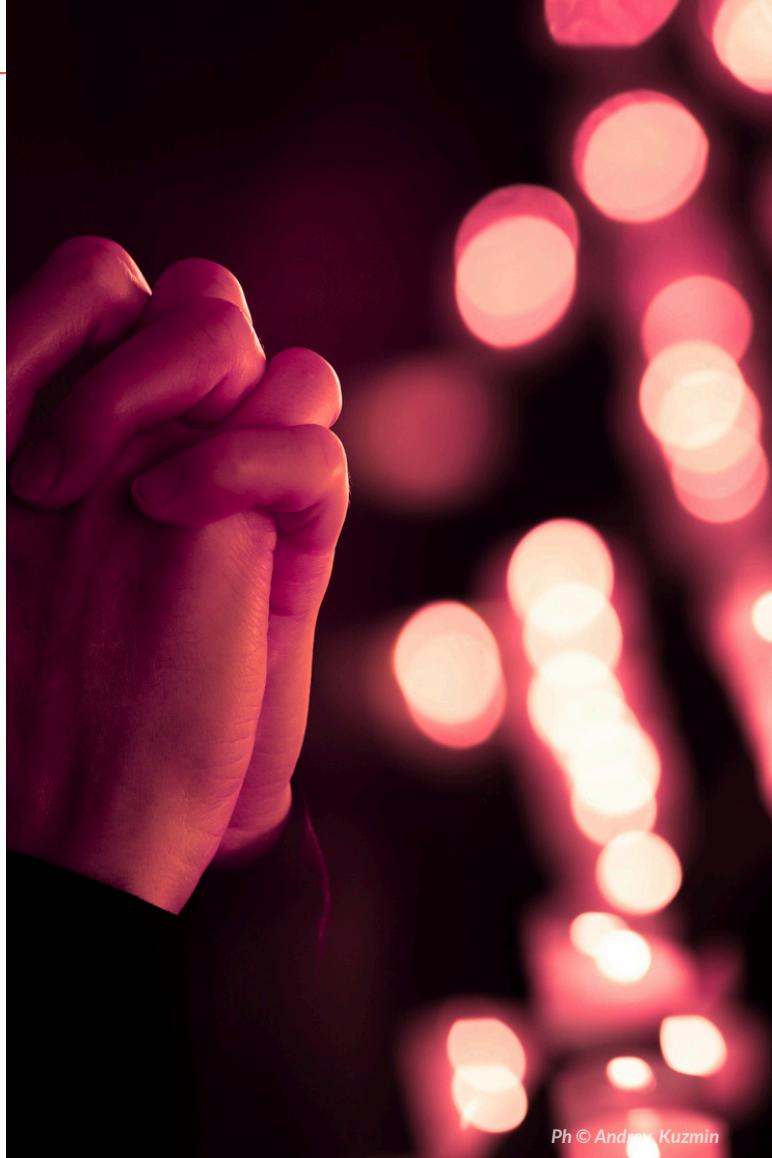
Le judaïsme connaît une évolution plus modérée. Les variations observées tiennent principalement à des redistributions géographiques entre pays et diasporas, plutôt qu'à une croissance ou un déclin global significatif.

Les autres religions : sikhisme, jaïnisme, bahaïsme, religions traditionnelles ou populaires, représentent ensemble une part limitée mais relativement stable de la population mondiale.

### Affiliation religieuse et sentiment religieux : deux indicateurs distincts

Les enquêtes de Gallup International apportent un éclairage complémentaire, mais de nature différente. Elles ne mesurent pas l'appartenance à une religion donnée, mais le fait de se déclarer « religieux », « non religieux » ou « athée convaincu ».

À l'échelle mondiale, ces enquêtes montrent une baisse progressive de la proportion de personnes se déclarant religieuses depuis le milieu des années 2000, ainsi qu'une hausse de celles se disant non religieuses. Cette tendance est particulièrement marquée dans les sociétés occidentales, tandis que d'autres régions du monde restent caractérisées par une religiosité déclarée élevée.



Ph © Andrew Kuzmin

Ces résultats ne traduisent pas mécaniquement une disparition de la religion. Ils indiquent plutôt une transformation des formes de rapport au religieux, parfois moins institutionnelles, plus culturelles, identitaires ou privées.

### Lire les chiffres avec méthode

Les spécialistes insistent sur la nécessité de distinguer clairement affiliation religieuse, pratique et sentiment religieux. Les bases de données démographiques (Pew, World Religion Database, World Christian Database) décrivent « combien » et « qui ». Les enquêtes d'opinion (Gallup) renseignent sur le vécu subjectif et l'intensité déclarée du religieux.

Pris ensemble, ces indicateurs dessinent un paysage mondial où la religion demeure un fait social majeur en 2026, tout en étant traversé par des dynamiques différencierées selon les traditions, les régions et les générations.

# Laïcité ~

## 46 | LA VISIBILITÉ RELIGIEUSE N'EST PAS UNE RUPTURE CIVIQUE

Par Cheikh Khaled Larbi

Ce qui se voit n'est pas toujours défi,  
Et ce qui choque n'est pas toujours inédit.  
Entre mémoire effacée et présent inquiet,  
La laïcité s'éclaire quand on la relit.  
Elle n'est ni mur ni mise à nu,  
Mais un équilibre lentement construit.

La laïcité française est souvent convoquée comme un rempart. Tantôt pour protéger la République, tantôt pour contenir les croyances. Pourtant, dans son principe fondateur, elle n'a jamais eu pour vocation d'effacer les religions de l'espace social, mais plutôt de garantir la neutralité de l'État et la liberté de conscience de chacun. La confusion entre neutralité institutionnelle et invisibilité religieuse est récente, et historiquement discutable.

La loi de 1905 ne prescrit ni silence des croyants ni disparition des signes religieux. Elle organise la séparation des pouvoirs, non la séparation des citoyens d'avec leurs convictions. Longtemps, la présence visible du religieux, toutes confessions confondues, n'a pas été perçue comme une atteinte à l'ordre public, mais comme une réalité sociale ordinaire. Ce qui est présenté aujourd'hui comme une transgression fut, hier encore, une évidence.

Les exemples historiques sont nombreux. Les processions catholiques traversaient les villes, les cloches rythmaient la vie collective, les habits religieux faisaient partie du paysage urbain. Ces expressions n'ont jamais empêché l'émergence de la citoyenneté moderne. Elles ont coexisté avec la construction de l'État de droit, parfois dans la tension, souvent dans l'ajustement progressif.

La visibilité religieuse n'est donc pas en soi un problème civique. Ce qui interroge, en réalité, c'est la manière dont certaines expressions sont perçues à l'aune des peurs contemporaines. La laïcité devient alors un langage de projection : on y dépose des angoisses identitaires, des crispations culturelles, des inquiétudes sociales. Ce déplacement du débat brouille le sens même du principe laïque.

Comparer les situations permet de mieux comprendre cette dérive. Certaines pratiques religieuses visibles, kippa, croix, fêtes inscrites dans le calendrier, sont largement acceptées, intégrées, voire invisibilisées par l'habitude. D'autres, pourtant similaires dans leur nature, sont perçues comme des signes de rupture ou de retrait civique. Ce décalage révèle moins un problème de laïcité qu'un problème de regard.

Dire que « *ce qui choque aujourd'hui était banal hier* » n'est pas une provocation, mais un constat historique. Les sociétés traversent des cycles où la diversité est vécue tantôt comme une richesse, tantôt comme une menace. La laïcité, dans ces moments, devrait être un outil d'apaisement. Elle devient parfois un instrument de tri, distinguant les croyances acceptables de celles qui seraient tolérées à condition de se faire discrètes.

Or la citoyenneté ne s'est jamais construite par l'effacement des singularités. Elle s'est forgée dans la reconnaissance de règles communes, indépendamment des convictions intimes. Être citoyen, ce n'est pas être neutre intérieurement, c'est respecter un cadre juridique partagé. La foi visible ne contredit pas ce cadre tant qu'elle ne prétend pas s'y substituer.

La laïcité protège aussi les croyants contre l'ingérence de l'État dans leur conscience. Elle garantit à chacun le droit de croire, de ne pas croire, de pratiquer ou non. Réduire la laïcité à une exigence d'invisibilité revient à la détourner de sa fonction première : assurer la paix civile par la liberté, non par la contrainte symbolique.

Dans un contexte de pluralisme religieux croissant, la laïcité est appelée à jouer un rôle adulte. Non pas celui d'un arbitre soupçonneux, mais celui d'un cadre équitable. Elle ne demande pas aux citoyens de renoncer à ce qu'ils sont, mais de partager un espace commun sans domination ni exclusion. La visibilité religieuse, lorsqu'elle est pacifique, n'est pas une rupture civique ; elle est l'expression normale d'une société vivante.

Redonner à la laïcité son sens historique et juridique, c'est refuser de la transformer en instrument de peur. C'est rappeler qu'elle est née pour libérer, non pour contraindre. Pour protéger l'État des religions, et les religions de l'État. Pour permettre à chacun d'habiter l'espace public sans devoir se justifier d'exister.

*Ce qui fut visible sans effroi,  
Ne devient pas menace par la seule foi.  
La laïcité n'est ni soupçon ni censure,  
Mais une promesse de liberté mature.  
Entre croyance assumée et loi partagée,  
Elle trace un chemin de paix et de dignité.*

## La foi musulmane à l'épreuve du soupçon

PAR RACHID AZIZI

Un pèlerinage religieux, accompli publiquement par un citoyen français, devient un sujet de controverse politique. Le déplacement de Karim Benzema à La Mecque suffit à relancer une accusation désormais familière : celle d'une « désassimilation » supposée, associée à la visibilité de la foi musulmane.

Le geste relève pourtant d'une démarche spirituelle personnelle, ancienne, codifiée, partagée par des millions de croyants à travers le monde. Il ne procède ni d'un engagement politique ni d'une volonté de rupture avec la communauté nationale. Rien, dans cet acte, ne contrevient aux lois de la République ni aux principes de la laïcité. Et pourtant, le soupçon s'installe presque mécaniquement, comme si l'expression visible de l'islam portait en elle une signification cachée, nécessairement problématique.

Cette réaction révèle une difficulté persistante à penser la coexistence entre foi musulmane assumée et citoyenneté pleine et entière. Elle s'appuie sur une notion omniprésente dans le débat public, mais rarement interrogée dans ses fondements : l'assimilation. Or, l'assimilation ne constitue pas une exigence juridique inscrite dans la Constitution française. Aucun texte fondamental n'impose l'effacement des convictions religieuses, ni la disparition des pratiques culturelles ou spirituelles, pour accéder à la citoyenneté.

Ce que l'on désigne couramment comme « assimilation républicaine » renvoie en réalité à un cadre politique et historique précis : l'adhésion aux lois communes, à la langue, aux principes démocratiques et à l'égalité devant le droit. Elle n'a jamais supposé l'uniformité des croyances ni



*Rachid Azizi est chroniqueur, auteur, déontologue, engagé sur les questions de justice sociale et de citoyenneté.*

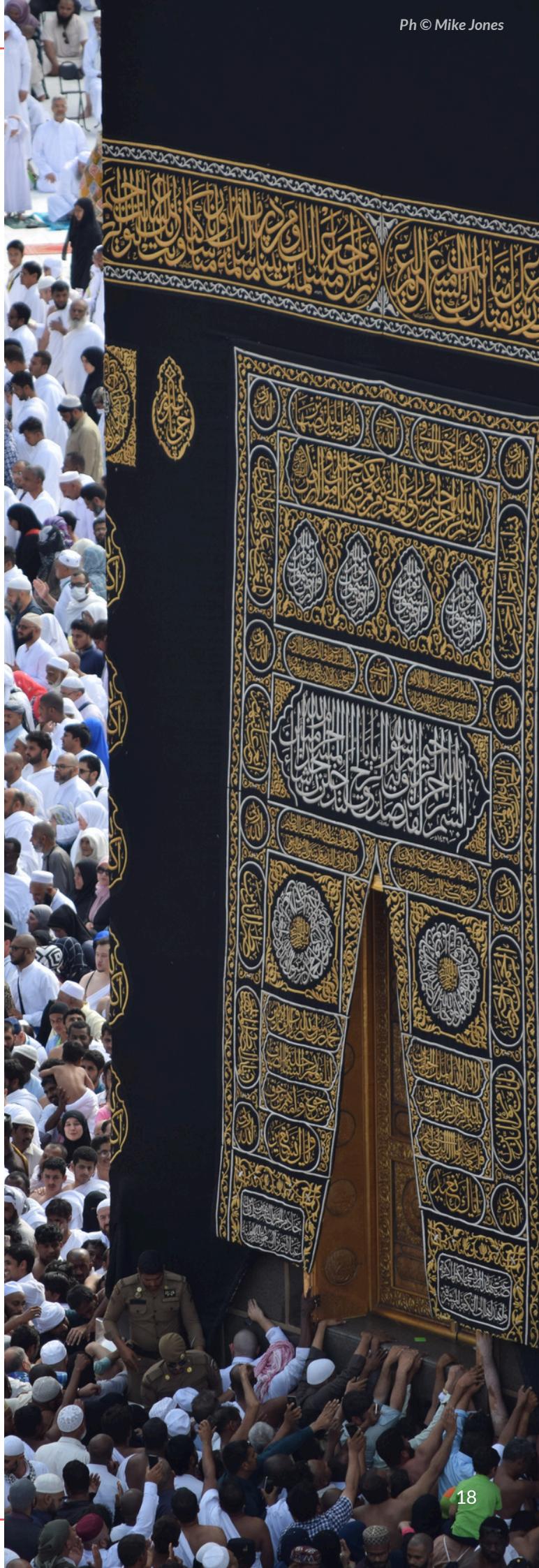
la neutralisation des identités personnelles. La République française s'est construite sur la distinction entre l'espace des convictions et celui de l'ordre public, non sur leur confusion. Pourtant, la visibilité de la foi musulmane continue d'être interprétée comme un franchissement de cette frontière. Là où d'autres pratiques religieuses s'inscrivent naturellement dans le paysage social, l'islam visible demeure fréquemment perçu comme un signe d'altérité excessive, parfois comme une mise à distance implicite du cadre commun. Cette lecture ne procède pas d'un raisonnement juridique, déjà clairement balisé par le droit républicain, mais d'une inquiétude cultu-

relle spécifique projetée sur l'islam — une musulminquiétude diffuse, faite de soupçons, d'interprétations et de peurs symboliques, qui déborde le cadre des principes pour investir celui des représentations.

Les exemples de pratiques religieuses visibles qui ne suscitent pas ce type de suspicion sont nombreux. Les pèlerinages catholiques, les processions, les célébrations publiques de fêtes chrétiennes, mais aussi les offices juifs, les fêtes religieuses célébrées dans l'espace public ou les rites retransmis par les médias s'inscrivent dans le paysage social sans que l'attachement civique de leurs participants soit interrogé. Leur visibilité est perçue comme l'expression d'une tradition, d'un héritage ou d'une continuité historique. La différence de traitement observée lorsqu'il s'agit de l'islam ne renvoie pas à une opposition entre religions, mais interroge la cohérence du principe d'égalité appliqué aux expressions religieuses. Il ne s'agit pas d'opposer les religions entre elles, mais de constater qu'une lecture différenciée des mêmes libertés, selon la confession concernée, fragilise l'exigence d'égalité qui fonde le pacte républicain.

Faire de la foi musulmane visible un marqueur de « désassimilation » revient ainsi à déplacer le débat du terrain juridique vers celui du soupçon identitaire. La croyance devient un indicateur de loyauté supposée. Cette logique installe une exigence asymétrique : certains citoyens doivent sans cesse démontrer qu'ils appartiennent, là où d'autres bénéficient d'une appartenance présumée.

La question posée engage le rapport de la République à ses propres principes, mais aussi sa capacité à tenir parole. Une citoyenneté fondée sur le droit n'a rien à craindre de la visibilité des croyances ; elle s'en trouve au contraire éprouvée et renforcée. Reconnaître pleinement la foi musulmane comme une expression ordinaire de la liberté de conscience, c'est rappeler que l'égalité ne se négocie pas et que l'appartenance ne se mérite pas davantage qu'elle ne se soupçonne. Dans un contexte de crispations, cette fidélité au droit commun constitue non seulement une exigence morale, mais un motif d'espérance collective. ■



# Désassimilation : quand un mot révèle une peur

## Karim Benzema, miroir d'un malaise français

PAR AMINE BENROCHD

Un mot forgé pour nommer une inquiétude diffuse : celle d'une France qui ne se reconnaît plus dans certains de ses propres enfants. Le cas Karim Benzema, régulièrement invoqué comme symbole, permet d'interroger cette notion sans passion inutile, mais avec lucidité.

### Un mot neuf pour une vieille angoisse

La désassimilation n'est pas un concept sociologique reconnu. Il s'agit d'un mot politique, forgé pour désigner ce qui serait une rupture volontaire entre certains citoyens — souvent musulmans ou perçus comme tels — et la nation française. L'idée sous-jacente est simple : là où l'assimilation était autrefois la norme implicite (adhésion aux lois, à la langue, au cadre républicain), une partie de la population refuserait désormais d'adhérer pleinement aux codes, aux valeurs et à l'imaginaire national.

Mais ce mot dit surtout autre chose : une peur du déclassement culturel, une crainte identitaire nourrie par la mondialisation, les mutations démographiques et la visibilité accrue de l'islam en Europe. Avant d'accuser, encore faut-il comprendre ce que l'on reproche exactement, et pourquoi ce terme est devenu un outil de débat aussi tranchant.

### Karim Benzema : un symbole malgré lui

Dans ce débat, le nom de Karim Benzema revient comme une évidence. Champion incontestable, Ballon d'Or 2022, figure majeure du football mondial, il est pourtant régulièrement présenté comme l'exemple d'une intégration inachevée, voire refusée.

Pourquoi lui ? Parce que Benzema ne correspond pas au récit attendu. Il n'a jamais surjoué un patriotisme démonstratif. Il n'a jamais renié ses origines ni dissimulé sa foi. Il ne s'est pas plié à l'injonction implicite de gratitude perma-



nente. Et surtout, il a réussi sans demander la permission d'être lui-même.

Pour ses détracteurs, cela suffit à en faire un symbole de désassimilation. Non pas parce qu'il rejette la France — accusation difficilement tenable au regard de son parcours —, mais parce qu'il refuse d'en incarner une version rassurante pour certains. En 2025, la polémique autour de sa compagne Lynda Khoudri, présente à l'hommage du 13 Novembre, a ravivé ces attaques, certains militants d'extrême droite l'accusant de liens indirects avec des causes controversées. Benzema a répondu avec fermeté, soulignant le caractère marginal de ces critiques.

En 2025-2026, alors que Benzema évolue à Al-Ittihad en Arabie saoudite, les attaques persistent, certains y voyant un refus de la France républicaine.



Ph © Peter Byrne/Press Association via AP

Début janvier 2026, la rumeur d'un possible retour en équipe de France pour la Coupe du monde relance la polémique. Non pas sur le terrain sportif, mais sur le terrain symbolique, où certains continuent de projeter sur Benzema un procès identitaire déconnecté des faits.

Mais au-delà de la figure Benzema, c'est la définition même de l'assimilation qui se trouve aujourd'hui déplacée.

### Assimilation ou conformité ?

C'est ici que le débat mérite d'être clarifié, car les mots ont changé de sens sans que le débat public ne s'en rende compte.

L'assimilation, dans son sens historique, supposait l'adhésion aux lois communes, à la langue, au cadre républicain. Sur ces points, Karim Benzema — comme des millions de Français musulmans — ne déroge pas.

Ce qui est désormais exigé va plus loin : une conformité culturelle et symbolique. Il ne s'agit plus seulement de respecter les règles, mais d'adopter une posture, une narration, parfois même une hiérarchie d'appartenances jugée acceptable. Dès lors, le problème n'est plus l'assimilation au sens républicain, mais la tolérance à la pluralité.

### Répondre aux critiques, sans esquive

Il serait d'ailleurs malhonnête de nier que certaines prises de position publiques peuvent légitimement susciter le débat.

Certains objecteront : « *On ne lui reproche pas ses origines, mais ses prises de position.* »

Cet argument mérite d'être pris au sérieux. Oui, toute personnalité publique est critiquable. Oui, certaines déclarations peuvent être discutées. Mais le glissement s'opère lorsque la critique cesse d'être circonstancielle pour devenir identitaire.



Quand un sportif non musulman exprime une opinion politique ou religieuse, il est jugé individuellement. Quand un musulman le fait, il devient souvent le porte-voix supposé d'un groupe, d'une menace ou d'un projet collectif fantasmé. En 2024, des voix comme celle d'Éric Zemmour ont accusé Benzema d'appliquer une forme de charia en France, amplifiant ainsi la polémique.

Ce deux poids, deux mesures alimente un sentiment d'injustice narrative, sans pour autant verser dans la victimisation.

Reste une tentation, compréhensible mais dangereuse.

### Le piège de la victimisation

Il serait erroné de répondre à cette situation par une posture victimaire.

Le risque est double : renforcer les caricatures et s'enfermer dans une logique de ressentiment.

L'enjeu est ailleurs. Il s'agit de reprendre la maîtrise du récit, de rappeler calmement que l'appartenance nationale n'est pas conditionnée à l'effacement de soi, et que la loyauté ne se mesure ni au volume des déclarations patriotiques ni à la discrétion religieuse.

La France a toujours été traversée par des identités multiples. Ce qui change aujourd'hui, ce n'est pas leur existence, mais leur visibilité.

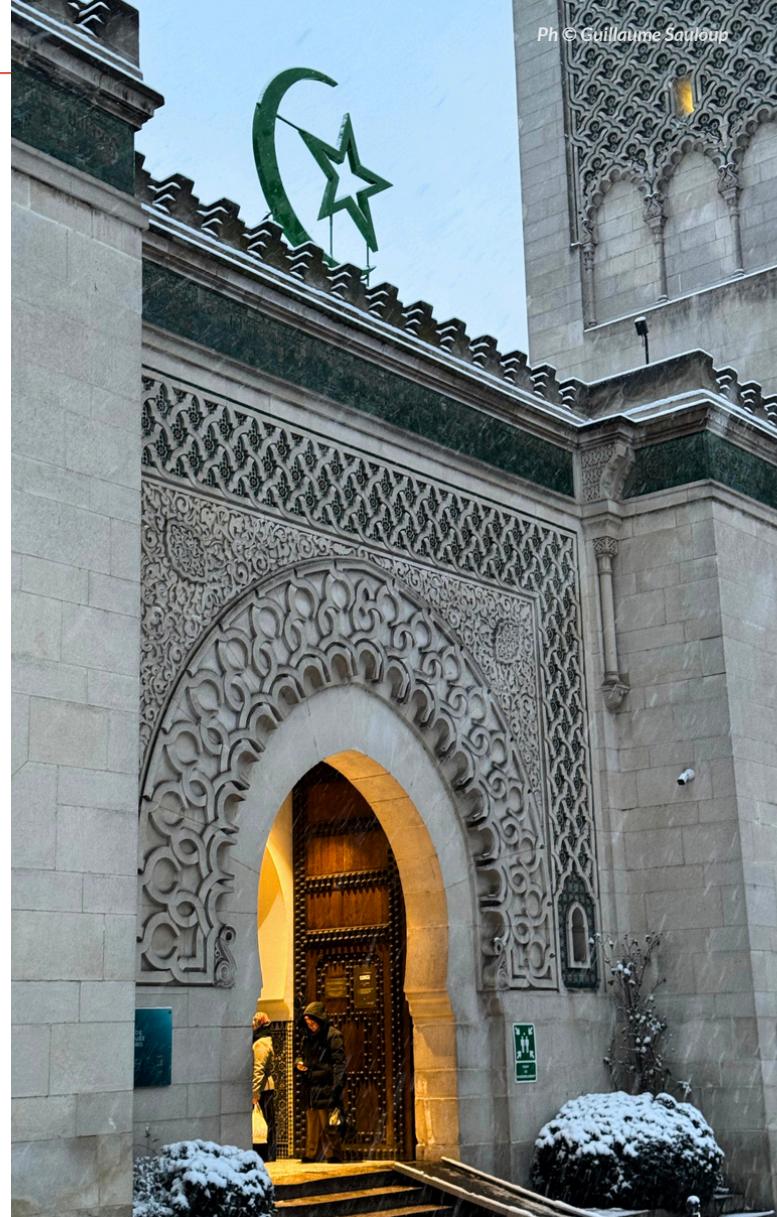
Ce que révèle vraiment la désassimilation

Au fond, le débat autour de la désassimilation parle moins des musulmans que de la société française elle-même. Il révèle une difficulté à accepter que l'unité nationale puisse coexister avec des expressions culturelles diverses, sans hiérarchie implicite.

Karim Benzema n'est ni un héros communautaire, ni un traître national. Il est le révélateur d'un moment de tension, où la réussite ne suffit plus à garantir la reconnaissance, si elle n'est pas accompagnée d'une conformité symbolique.

### Vers un apaisement possible ?

Un débat sain suppose de sortir des postures. Ni déni des fractures, ni dramatisation excessive. Reconnaître que la France change,



sans en faire une menace. Reconnaître que les Français musulmans aspirent, comme les autres, à être jugés sur leurs actes, non sur ce qu'ils incarnent malgré eux.

La désassimilation, telle qu'elle est brandie aujourd'hui, est moins un fait qu'un symptôme. Celui d'une société qui hésite encore à penser l'unité autrement que par l'uniformité.

Et c'est peut-être là le véritable défi contemporain : refuser l'injonction à l'uniformité qui se cache derrière les accusations, et défendre une conception républicaine de l'unité qui ne confond pas loyauté et effacement. Car si des figures comme Benzema continuent d'être instrumentalisées comme signes de fracture, ce n'est pas leur parcours qui pose problème — c'est le regard qu'on choisit de porter sur eux. ■



# Actualités

de la Grande Mosquée de Paris  
du 1er au 7 janvier 2026

7  
janv.

## Le recteur souhaite ses meilleurs vœux aux membres du personnel de la Grande Mosquée de Paris

La semaine dernière, le recteur Chems-eddine Hafiz a tenu à réunir les membres du personnel de la Grande Mosquée de Paris pour leur adresser ses meilleurs vœux et les remercier de leur travail, qui prendra une dimension toute particulière en cette année du centenaire de l'institution : « Ce déjeuner que je vous offre est avant tout un signe de reconnaissance et de considération pour votre engagement quotidien au service de la Grande Mosquée de Paris. Votre travail n'est pas un simple emploi : il s'inscrit dans un service rendu à une institution religieuse porteuse de sens, de valeurs et d'histoire. En y travaillant, vous êtes appelés à incarner, par votre comportement, les principes fondamentaux de l'islam : la droiture, la sincérité, la justice et la bienveillance. À travers vous, c'est l'image de la Grande Mosquée de Paris, et plus largement celle de l'islam en France, qui se donne à voir. »

Le recteur a souhaité remettre la médaille d'honneur de la Grande Mosquée de Paris à plusieurs membres du personnel qui s'occupent avec abnégation de l'accueil, de l'entretien et de la sécurité de notre édifice.





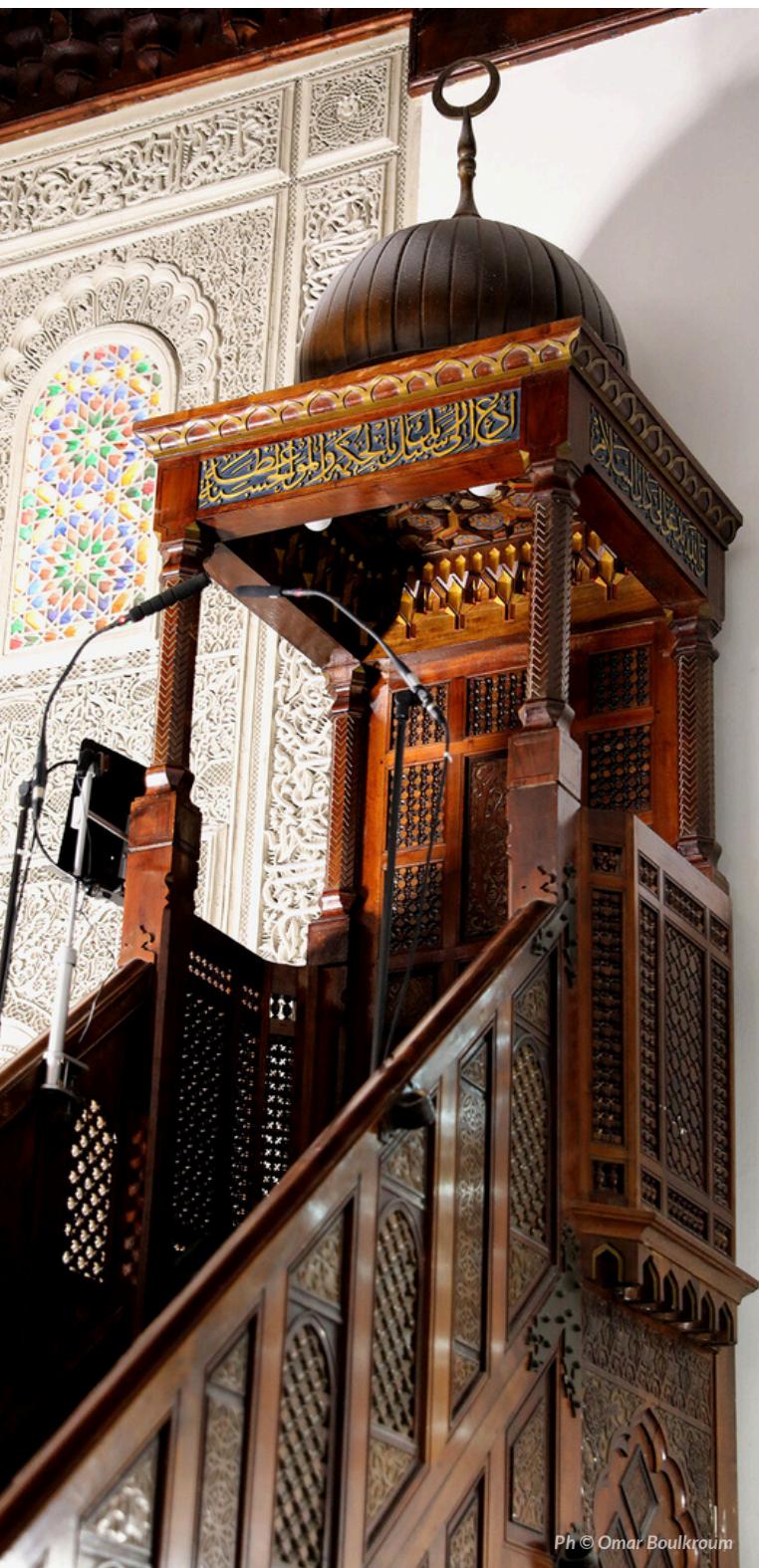
## 7 janv. Une vie d'engagement racontée par Rachid Azizi

Mercredi soir, Rachid Azizi est venu présenter son livre *Un sur un million* (éd. L'Harmattan), qui retrace une vie au service de la République et de l'autre. Un échange sensible et d'expérience avec le magistrat et essayiste Antoine Garapon.





# Paroles du Minbar



Ph © Omar Boulkroum

## LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI L'ESPÉRANCE DEMEURE EN ALLAH, QUELLE QUE SOIT L'AMPLEUR DES ÉPREUVES

2  
janv.

Par Cheikh Rachid Benchikh

*Louange à Allah, dont les bienfaits ne cessent point malgré la succession des épreuves, et dont la promesse demeure, même lorsque la douleur s'intensifie. Nous Le louons avec la certitude que le décret recèle une sagesse, que les larmes portent une miséricorde, et que l'épreuve appelle la réparation.*

Je témoigne qu'il n'est de divinité qu'Allah, unique et sans associé, qui n'abandonne jamais le serviteur attaché à Lui, ni le cœur confiant en Sa bonté. Et je témoigne que notre maître Mohamed est Son serviteur et Son Messager, porteur de la guidée dans l'obscurité et de l'annonce dans l'adversité. Qu'Allah prie sur lui, le salue et le bénisse, ainsi que sa famille, ses compagnons et ceux qui les suivent avec droiture jusqu'au Jour dernier.

Craignez Allah, serviteurs d'Allah, et sachez que la piété envers Allah est la meilleure provision pour obtenir Son agrément.

Bien-aimés du Messager d'Allah, Nous avons pris congé d'une année lourde d'épreuves, dont les événements ont marqué les individus comme les peuples : pertes douloureuses, séparations, difficultés de subsistance, ainsi que des nations éprouvées par les divisions, les guerres, les crises et la violence. Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah, le Très-Haut, le Très-Grand.

Malgré tout cela, la certitude du croyant demeure ferme : son espérance repose en Allah seul, le Vivant qui ne meurt pas, dont l'ordre s'accomplit en un instant, et dont la miséricorde est plus vaste que toute épreuve. L'épreuve relève de la sagesse divine par laquelle Allah éprouve les âmes et élève les degrés.



Allah, exalté soit-Il, dit : « Alif, Lâm, Mim. Les hommes pensent-ils qu'on les laissera dire : « Nous croyons », sans qu'ils soient éprouvés ? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui les ont précédés, afin qu'Allah distingue ceux qui sont véridiques et qu'Il distingue les menteurs. » (Sourate Al-Ankabut, versets 1-3).

Serviteurs d'Allah, Parmi les nobles traditions de notre Prophète ﷺ figure l'attention constante qu'il portait à ranimer l'espérance dans les cœurs, aux heures de découragement, à semer l'optimisme dans les temps d'épreuve, et à rappeler la promesse d'Allah lorsque l'injustice s'intensifie. Il ne laissait jamais les âmes s'abandonner au désespoir, mais les rattachait à la parole d'Allah et y affermissait la confiance et la certitude.

Ainsi, alors que ses compagnons étaient persécutés, il leur annonçait avec assurance l'avènement de la sécurité et de la victoire, non par la force ni par le pouvoir, mais par une confiance totale en la promesse d'Allah. De même, au cœur de la peur, dans la grotte, il apaisa Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, par ces paroles : « Ne t'attriste pas, Allah est avec nous », et Allah fit descendre Sa quiétude. Le Prophète ﷺ aimait le bon présage et réprouvait le pessimisme, car il affaiblit les cœurs et éteint l'élan. Il enseigna que la victoire accompagne la patience, que la délivrance vient avec l'épreuve, et qu'avec la difficulté se trouve la facilité. Telle est la voie prophétique : point de désespoir avec la foi, ni d'abattement avec la confiance en Allah.

Il nous incombe, serviteurs d'Allah, de fonder notre espérance en Allah, exalté soit-Il, sur une confiance sincère et éclairée, et non sur une résignation trompeuse ni sur un faux sentiment de sécurité face à Son décret. L'espérance est une adoration du cœur qui ne se vérifie qu'accompagnée de l'action, comme l'indique la parole d'Allah, exalté soit-Il : « Que celui qui espère la rencontre de son Seigneur accomplisse donc une œuvre vertueuse. ». La législation islamique vise à promouvoir le bien et à prévenir le préjudice, aussi, celui qui aspire à un changement positif se doit d'en emprunter les voies, en corrigeant les erreurs du passé et en

évitant leur répétition, conformément à la parole d'Allah, exalté soit-Il, : « Allah ne modifie point l'état d'un peuple tant qu'ils ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes. ». Ainsi, Ô croyants, la bonne opinion envers Allah n'est ni passivité ni abandon, mais une confiance ferme soutenue par l'effort et l'engagement dans les causes, comme l'a enseigné le Prophète ﷺ : « Attache-toi à ce qui t'est profitable, implore l'aide d'Allah et ne faiblis pas. ». Ô Allah, guide-nous et accorde-nous la droiture. Je demande pardon à Allah, le Très-Haut, le Très-Grand ; implorez Son pardon, car Il est le Pardonneur, le Très-Miséricordieux.

## DEUXIÈME PRÊCHE

*Louange à Allah, à qui toute louange suffit ; que la prière et la paix soient sur le Prophète élu, ainsi que sur ceux qui marchent fidèlement sur ses traces.*

Bien-aimés du Messager d'Allah, combien le monde, en ces temps troublés, a besoin de raviver l'espérance, alors que le découragement s'étend et que la douleur accable les cœurs. Et si l'on cherche aujourd'hui un exemple vivant de constance et de foi, qu'il nous suffise de regarder vers Ghaza la digne : ce territoire modeste par l'étendue, immense par la valeur, éprouvé depuis des décennies par le blocus et, depuis plus de deux années, par une guerre injuste qui n'épargne ni enfant ni vieillard.

Pourtant, malgré l'ampleur des épreuves, leur foi ne s'est pas affaiblie et leur détermination n'a pas fléchi. Ils demeurent fermes, ancrés dans la certitude que la victoire accompagne la patience et que, avec la difficulté, vient la facilité. Leur réconfort réside dans la parole véridique d'Allah, exalté soit-Il, : « Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim, par la diminution des biens, des vies et des récoltes. Et annonce la bonne nouvelle aux patients. »

Quant à notre devoir, il est clair : œuvrer ensemble pour soulager leur souffrance et les soutenir selon nos moyens, par l'invocation, par l'action et par la défense de tout opprimé. C'est

là un devoir qui incombe à chaque musulman. Faisons de notre devise en cette nouvelle année la parole d'Allah, exalté soit-Il, : « Peut-être notre Seigneur nous accordera-t-Il en échange quelque chose de meilleur ; vers notre Seigneur, nous aspirons. »

Frères et sœurs dans la foi, Comme cela vous a été rappelé récemment, notre mosquée, la Grande Mosquée de Paris, a besoin de votre soutien afin d'assurer les travaux nécessaires de maintenance et de rénovation.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit :« Quiconque bâtit pour Allah une mosquée, fût-ce de la taille du nid d'oiseau, Allah lui bâtira une demeure au Paradis. » Et ce que vous donnez pour la mosquée revient à accorder un prêt à Allah, exalté soit-Il, Lui qui dit : « Qui donc accordera à Allah un prêt sincère, afin qu'Il le lui multiplie à maintes reprises ? Allah restreint et accorde l'abondance, et c'est vers Lui que vous serez ramenés. »

*Ô Allah, Toi qui facilites toute difficulté et qui consoles toute détresse, facilite pour nous toute épreuve, car alléger ce qui est ardu T'est chose aisée.*

*Ô Allah, accorde-nous Ta bénédiction dans les mois de Rajab et de Chabane, et permets-nous d'atteindre le mois de Ramadhan, fais de nous, en ce mois béni, des repentants sincères et des coeurs revenus vers Toi.*

*Ô Allah, accorde la sécurité et la paix à tous les opprimés et les éprouvés. Protège nos frères à Ghaza et au Soudan, protège l'ensemble des terres musulmanes, et protège également la France ainsi que tous ceux qui y résident ou s'y sont réfugiés.*

*Fais-en une terre de sécurité et de paix, de coexistence apaisée, de concorde durable et de prospérité.*



# Le Coran m'a appris

## 32 | À AIMER MA TERRE SANS TRAHIR LE CIEL

Par Cheikh Khaled Larbi

*Il est des terres que l'on foule sans les avoir choisies. Et des cieux que l'on invoque sans jamais les posséder. Entre racines terrestres et appel de l'infini, le croyant apprend à habiter sans idolâtrer, à aimer sans se perdre, à rester fidèle sans se fermer.*

Le Coran ne parle jamais de patriotisme au sens moderne du terme. Il ne sacrifie ni les frontières, ni les drapeaux, ni les sols. Pourtant, il parle abondamment de la terre : celle que l'on habite, celle que l'on traverse, celle que l'on quitte parfois, celle que l'on retrouve souvent chargée de sens. La terre, dans le Coran, n'est pas un absolu ; elle est un dépôt.

Le Coran m'a appris que l'homme n'est jamais propriétaire de la terre, mais responsable de ce qu'il y fait. « C'est Lui qui vous a établis sur la terre et vous a confié sa mise en valeur » (sens du verset). Habiter un pays, y travailler, y élever ses enfants, y respecter les lois justes, ce n'est pas un compromis avec la foi : c'est une manière de la traduire concrètement.

Aimer sa terre ne signifie pas la diviniser. Le Prophète ﷺ lui-même aimait La Mecque d'un amour profond. Lorsqu'il fut contraint à l'exil, il se retourna vers elle en disant qu'elle était la terre qu'il aimait le plus, mais qu'il la quittait par contrainte. Cet amour ne l'a jamais empêché de partir lorsque la vérité l'exigeait. Le Coran m'a ainsi appris que l'attachement n'est pas une soumission aveugle, mais une fidélité .



Ph © meen\_na

Le croyant vit souvent dans cette tension : aimer le lieu où il vit sans en faire une idole, rester loyal sans se renier, s'enraciner sans s'enfermer. Le Coran ne résout pas cette tension par des slogans, mais par une éthique. Il rappelle que la valeur d'un lieu dépend de la justice qui y est pratiquée, de la dignité qui y est préservée, et de la paix qui y est recherchée.

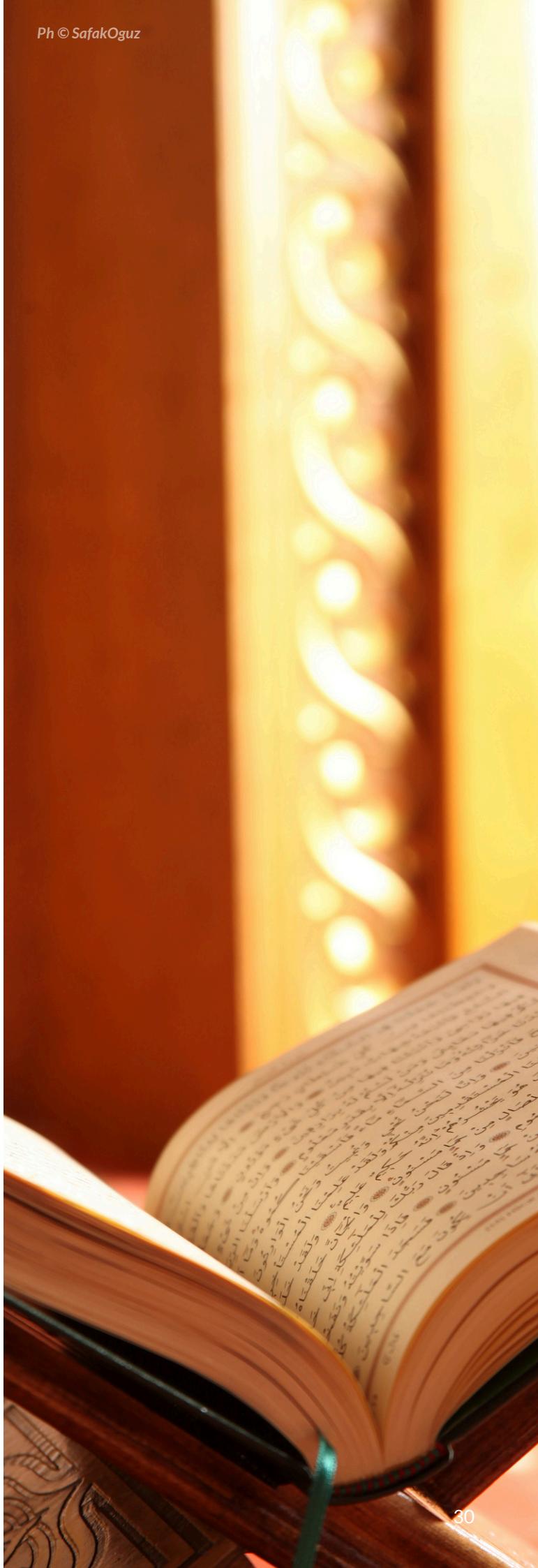
Le Coran m'a appris que la vraie loyauté n'est pas bruyante. Elle se manifeste par le respect des engagements, la protection du voisin, la sincérité dans le travail, la parole tenue même lorsqu'elle coûte. Aimer sa terre, ce n'est pas répéter qu'on l'aime, c'est refuser de la corrompre par l'injustice, la haine ou le mensonge. Dans un monde où l'on soupçonne parfois la foi d'être incompatible avec l'appartenance nationale, le Coran offre une réponse simple et exigeante : la foi n'extrait pas le croyant de la société, elle l'y oblige davantage. Elle lui impose une éthique plus haute, une vigilance morale accrue, un souci constant du bien commun. Le croyant n'est pas ailleurs ; il est pleinement là, mais autrement.

Le Coran m'a aussi appris que l'exil n'est pas toujours géographique. On peut vivre sur sa terre et s'y sentir étranger, ou vivre ailleurs et y agir en citoyen responsable. Ce qui compte n'est pas seulement l'endroit où l'on vit, mais la manière dont on y vit. La foi transforme l'espace en responsabilité, et le quotidien en terrain d'adoration discrète.

Aimer la France, pour un musulman croyant, n'est ni une preuve à fournir ni une trahison à craindre. C'est une relation adulte, faite de gratitude et de lucidité, de fidélité et d'exigence. Le Coran ne demande pas d'aimer aveuglément, mais d'agir justement. Il n'exige pas l'effacement de l'identité, mais la droiture du comportement.

Le Coran m'a appris que l'on peut aimer une terre tout en sachant qu'aucune terre n'est éternelle. Que l'on peut servir un pays sans le sacrifier. Que l'on peut appartenir sans se dissoudre. La vraie patrie du croyant n'abolit pas les patries terrestres ; elle les relativise et les humanise.

*Aimer sa terre sans la diviniser,  
Servir sans se renier,  
S'enraciner sans s'enchaîner,  
Voilà ce que le Coran m'a appris.  
Entre ciel espéré et sol habité,  
Il n'y a pas de contradiction,  
Mais une responsabilité à porter  
Avec foi, justice et humilité.*



# LE SAVIEZ VOUS?

14

Par Cheikh Khaled Larbi

## HIER, LA FOI SE VOYAIT SANS ÉMOI

*Hier, la foi se voyait sans émoi ;  
Aujourd'hui, elle se montre et trouble parfois.  
Ce qui fut banal devient signal,  
Ce qui fut partagé devient suspect et bancal.  
Entre mémoire courte et regards inquiets,  
Le passé éclaire pourtant le présent.*

### ✓ La foi autrefois visible

Que pendant des siècles, la visibilité religieuse a structuré l'espace public français sans jamais être perçue comme une rupture civique ? Processions chrétiennes dans les rues, cloches marquant le temps social, habits religieux portés ouvertement par prêtres et religieuses : tout cela coexistait avec la vie citoyenne ordinaire. La foi visible n'était pas une menace pour la République naissante, mais une composante du paysage culturel et social.

### ✓ Des sphères pacifiées

Que jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, il était courant que des responsables politiques prêtent serment sur la Bible dans de nombreux pays occidentaux, sans que cela ne soulève de soupçons de double allégeance ? Le religieux et le civique n'étaient pas perçus comme des sphères ennemis, mais comme des registres distincts, parfois imbriqués, souvent pacifiés.

### ✓ Une loi pour la neutralité

La laïcité française, telle qu'issue de la loi de 1905, n'a jamais eu pour objectif de rendre la foi invisible, mais de garantir la neutralité de l'État et la liberté de conscience. La loi ne combat pas les croyances, elle protège leur pluralité. Ce n'est pas la visibilité religieuse qui pose problème en soi, mais l'instrumentalisation politique ou conflictuelle du fait religieux.

### ✓ Une question de regard

D'autres confessions continuent aujourd'hui d'exprimer leur foi de manière visible dans l'espace public sans susciter de débats comparables ? Kippa portée dans certains quartiers, croix visibles autour du cou, fêtes religieuses marquant le calendrier social : ces expressions sont largement intégrées au paysage républicain. La différence de traitement interroge moins la foi que le regard porté sur certains croyants.

### ✓ Crispations identitaires

Ce qui choque aujourd'hui n'est souvent pas nouveau, mais simplement devenu plus visible dans un contexte de crispations identitaires. L'histoire montre que les sociétés traversent des phases où la diversité est perçue comme une richesse, puis d'autres où elle devient source d'angoisse. Le problème n'est pas la foi affichée, mais la peur qu'on projette sur elle.

### ✓ Espace de coexistence

L'espace public français a toujours été un lieu de coexistence, de tensions parfois, mais aussi d'apprentissages mutuels. La citoyenneté ne s'est jamais construite par l'effacement des singularités, mais par leur régulation pacifique. Être citoyen n'a jamais signifié être neutre intérieurement, mais respecter un cadre commun.

*Hier, la foi se vivait sans procès,  
Aujourd'hui, elle se justifie sans cesse.  
Pour l'histoire murmure à qui veut l'entendre :  
La citoyenneté n'exige pas de se rendre.  
Entre croyance assumée et République partagée,  
Il n'y a pas rupture, mais responsabilité.*

# Regard fraternel

## 87 | L'ÉMIR ABDELKADER SAUVEUR DES CHRÉTIENS ET HÉROS DE LA TOLÉRANCE

Par Nassera Benamra

Nous sommes en 1852, Louis-Napoléon Bonaparte, devenu alors Napoléon III, s'engage à tenir enfin la promesse faite par la France de libérer l'Émir Abdelkader. D'ailleurs, il vint lui-même lever sa détention. Après sa libération, l'émir se rend d'abord à Brousse, en Turquie, puis en Syrie, où il choisit de s'installer à Damas.

### Un message de fraternité et de tolérance religieuse

Dans « Lettre aux Français », l'Émir Abdelkader exprime clairement sa vision d'une fraternité possible entre musulmans et chrétiens, fondée sur l'écoute, la raison et la paix, il écrit : « *Si les musulmans et les chrétiens français avaient voulu me prêter leur attention, j'aurais fait cesser leurs querelles, ils seraient devenus extérieurement et intérieurement des frères* » (Rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent, p. 163). On voit qu'il affirme que les divisions religieuses ne sont pas une fatalité, mais le résultat de l'ignorance et du refus du dialogue.

Cette position est précisée lorsqu'il répond aux francs-maçons qui lui demandent de clarifier ses positions sur les relations entre musulmans et chrétiens. Il y dénonce une idée fausse largement répandue : « *Seuls les ignorants, qu'ils soient musulmans ou autres, croient que si les musulmans combattent les chrétiens ou toute autre confession, ils le font pour les obliger à abandonner leur religion et adopter l'islam* ».



L'Émir affirme avec force que « *la loi islamique ne constraint personne à abandonner sa religion* » et que le véritable devoir du croyant consiste à guider autrui « *avec douceur et intelligence, par la preuve et des arguments qui s'adressent à la raison* ». Cette attitude procède, selon lui, d'un souci fraternel et protecteur à l'égard de l'autre.

Ses convictions ne sont pas seulement théoriques. Durant sa captivité en France, l'Émir entretient des relations profondes et respectueuses avec les prêtres des paroisses de Pau et d'Amboise, avec l'évêque de Tours, le père Rabion, les religieuses dominicaines, ainsi qu'avec des chrétiens laïcs comme le capitaine Boissonnet ou son ami Charles Meynard. Les poèmes de reconnaissance adressés à la religieuse dominicaine qui s'occupait de sa famille à Amboise témoignent de cette ouverture sincère.



### Damas : éveil d'un dialogue interreligieux

À Damas, l'Émir Abdelkader n'est plus un chef de guerre. Il est devenu un homme de sagesse, respecté, écouté. En 1860, lorsque les violences confessionnelles quittent le Mont-Liban pour atteindre la ville, il comprend très vite que le pire est en train de se préparer. Les chrétiens sont menacés. Les rumeurs circulent. La colère monte.

Installé à Damas depuis 1855, l'Émir voit les tensions s'aggraver, nourries par les réformes imposées à l'Empire ottoman et par les rivalités entre Druzes et Maronites, attisées par les puissances européennes. Son fils, dans le « *Tuhfat Ez-Zâ'ir* », raconte ces signes qui ne trompent pas : des provocations, des symboles religieux profanés, une violence qui s'installe peu à peu dans les esprits. L'Émir alerte les autorités, tente de calmer les esprits. En vain. Lorsque les premières attaques éclatent, il n'hésite pas. Il se rend dans les quartiers chrétiens, parle, supplie presque. Puis il fait ce que sa conscience lui dicte : il ouvre les portes de sa maison. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants y trouvent refuge, tout comme le personnel des consulats. On estime qu'environ dix mille chrétiens doivent leur salut à cette décision, prise dans l'urgence, mais avec une détermination sans faille.

Plus tard, interrogé sur son geste, l'Émir répondra sans emphase, dans une lettre adressée à Mgr Pavy, évêque d'Alger : « *Ce que j'ai fait, je me devais de le faire au nom de l'Islam et du respect des droits humains (Houqouq el-Insâniyya)* » (Archives de l'archevêché d'Alger). Pas une déclaration politique. Pas une stratégie. Juste la fidélité d'un homme à sa foi, à son sens de la justice et à l'idée qu'en protégeant l'autre, on se protège soi-même.

### Mgr Lavigerie impressionné par l'acte héroïque de l'Emir Abdelkader

Mgr Lavigerie, profondément impressionné par cet acte héroïque, se rend à Damas pour rencontrer l'émir et lui exprimer sa gratitude. Toutefois, L'émir répond avec une humilité remarquable : « *J'ai fait mon devoir de musulman, je ne mérite pas de louanges pour cela* », Lavigerie est frappé par sa simplicité et son esprit de sacrifice. Ému, il déclare : « *Je n'oublierai pas aisément cette entrevue, je l'écoulais parler avec admiration et bonheur, lui, musulman sincère, un langage que le christianisme n'eût pas désavoué...* ». Cet instant marque un tournant décisif dans la vie de Lavigerie, qu'il qualifiera plus tard de son « *chemin de Damas* », comme une confirmation de ses aspirations apostoliques et de son engagement pour une coexistence interreli-

gieuse fondée sur la tolérance et le respect mutuel.

### Honneurs et distinctions internationales

L'acte de courage et d'humanité de l'Emir Abdelkader lui valut une reconnaissance immédiate et durable à l'échelle internationale. En France, Napoléon III lui remit la Grand-croix de la Légion d'honneur et augmente sa pension, une marque officielle de gratitude pour son action. La Grèce lui décerne la Grand-croix de l'Ordre du Sauveur, et le Vatican le reconnut en lui remettant l'Ordre de Pie IX.

Son engagement dépasse les frontières de l'Europe : la Prusse lui décerne la Grand-Croix de l'Aigle noir, la Russie celle de l'Aigle blanc, et l'Empire ottoman l'honneur de l'Ordre du Medjidieh, première classe. Ces distinctions, solidement documentées, témoignent de la portée internationale de son courage.

À côté de ces décorations officielles, d'autres hommages symboliques témoignent de l'admi-

ration qu'il inspirait. Abraham Lincoln, président des États-Unis, aurait offert des revolvers décorés, et la reine d'Angleterre un fusil orné. Bien que ces gestes soient moins faciles à confirmer par des archives primaires, ils apparaissent dans plusieurs biographies et récits historiques de l'Émir.

Ces distinctions et hommages ne reflètent pas seulement une reconnaissance officielle, elles traduisent surtout la profonde admiration qu'inspirait un homme capable de dépasser les conflits religieux et politiques pour défendre la vie humaine.

En vérité, l'Émir Abdelkader n'a jamais cessé d'être libre. À Amboise, il médite, à Damas, il agit, et partout, il élève les consciences. La sculpture inaugurée en février 2022 sur les bords de la Loire, *Le Passage Abdelkader* installé à l'entrée de la ville, signé du sculpteur tourangeau Michel Audiard et à l'initiative de Benjamin Stora, rappelle que la véritable grandeur dépasse les frontières et les épreuves.

Ph © Guillaume Souvant / AFP



# LA JEUNESSE FRANÇAISE DE CONFESSION MUSULMANE

## Découvrons-là

### 16- DIALOGUE ENTRE UN JEUNE ET LE RECTEUR DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Par Cheikh Abdelali Mamoun

- Salam Alaykoum Monsieur l'imam !
- Wa Alaykoum Essalam wa Rahmatullahi wa Barakatouh, jeune homme. Mais non, moi je ne suis pas l'imam, je suis le Recteur de la Grande Mosquée de Paris.
- Quoi ! Le Recteur ?! Et pourquoi il y aurait un Recteur dans une Mosquée, c'est bizarre ?! En Principe, un recteur, c'est dans une Académie ou un Rectorat, non ?
- C'est vrai, mais aussi dans un établissement qui dépasse largement les prérogatives d'un imam. Tu sais jeune homme, la Grande Mosquée de Paris n'est pas qu'une Mosquée, c'est une véritable institution ancrée dans le paysage républicain. C'est vrai qu'elle est un pôle spirituel pour ceux qui cherchent à combler leur vide spirituel, et c'est le travail de ses imams, mais elle a aussi un pôle socioculturel qui propose énormément d'activités comme des conférences, des fêtes, des expositions, des universités d'été et même un prix littéraire.

Elle gère un institut musulman « Ibn Badis » et toutes ses filières en France qui forment les futurs imams et les aumôniers de France.

Elle organise des distributions de repas pour les nécessiteux et des aides pour les étudiants et organise aussi des colonies de vacances pour nos enfants durant tout l'été.

Et pas que ça, elle produit aussi des émissions religieuses et culturelles sur sa chaîne Web TV et diffuse un magazine hebdomadaire intitulé IQRA avec des dizaines d'articles, tous plus pertinents les uns que les autres.

Et oui, c'est tout ça la Grande Mosquée de Paris. Et savais-tu qu'elle est classée « PATRIMOINE NATIONAL » et que cette année 2026, elle célèbre le 100<sup>ème</sup> anniversaire de sa création ? La Mosquée de Paris est un phare pour les musulmans de France et une vitrine pour l'ensemble de la communauté nationale, voire, internationale, et je n'exagère pas en disant cela. Elle reçoit d'éminentes personnalités, françaises et étrangères. En plus de cela, elle dirige une fédération de Mosquées sur tout le territoire national.

Elle rayonne même en Europe, puisqu'elle préside le Conseil de coordination de l'Alliance des Mosquées, Associations et Leaders Musulmans en Europe « AMMALE ». Crois-tu qu'un simple imam serait capable de réaliser tout cela ?



- Waou !! Et bien, j'avoue ça fait beaucoup de choses à la fois en effet !
- Et toi, mon garçon, tu fais quoi dans la vie ?
- Bin, à part mes études que je viens de lâcher récemment, pas grand-chose, j'en avais marre des études et je ne sais pas vraiment quelle voie suivre... pas grave toute façon, il y a ma daronne qui prend soin de moi...
- Et tu trouves ça normal, de rester une charge pour tes parents, sans aucune ambition ou perspective dans la vie ?
- Bin, non, mais vous voulez que je fasse quoi alors ?
- Tu es jeune, tu as toute la vie devant toi pour te construire. Mais si tu veux réussir, tu dois être prêt à écouter quelques conseils du vieux sage que je suis ?
- Oui, allez-y, pourquoi pas ?
- Premièrement je t'invite à aimer ce que tu fais jusqu'à ce que tu arrives à faire ce que tu aimes.
- Ensuite méfie-toi de ceux dont tu crois qu'ils sont avec toi, car quand la hache est arrivée dans la forêt, les arbres ont dit : le manche est l'un des notre.
- Au final, ces gens-là te brisent les jambes, te vendent les béquilles et te font croire que c'est grâce à eux que tu peux marcher.
- Puis anticipate au maximum, les changements qui peuvent arriver dans la vie, car il est préférable de prendre ce changement par la main, avant qu'il ne nous prenne par la gorge.
- Choisis toujours l'endurance et l'effort, ils sont incontournables. Pour pouvoir contempler un arc en ciel, il faut d'abord endurer la pluie.
- Et sache que tout le monde est un génie. Mais si on juge un poisson sur sa capacité à grimper à un arbre, il passera sa vie à croire qu'il est stupide et incapable.
- Et si tu commences un projet, sache que s'il y a du monde derrière toi, c'est tant mieux, s'il n'y a personne ce n'est pas grave. Ton trajet tu le traces, tu le poursuis et tu n'as que faire du « qu'en dira-t-on ». Et ne demande pas la permission de voler, tes ailes t'appartiennent et le ciel n'appartient à personne.
- Tu dois placer ta confiance en toi-même et en ton Seigneur. Cela implique de t'en remettre à Lui avec foi, tout en veillant à mettre en œuvre les moyens possibles et accessibles.
- Enfin, Avances sur ton chemin et n'abandonne pas dès le premier échec, car c'est de ses échecs qu'on apprend tout, bien moins de ses succès.
- Machallah !! ce que vous me dites là est magnifique ! Ca y est, c'est décidé, je commence dès demain un nouveau projet, du mieux possible.
- Attention, il ne suffit de faire de ton mieux, tu dois savoir quoi faire, ensuite faire de ton mieux. Allez Beslama Weldi, j'ai du travail moi aussi.
- Merci Monsieur le Recteur, Merci ! vous êtes formidable ! Je n'oublierai jamais vos recommandations, et tout ce que vous m'avez dit...





**Louis X accordant une charte aux juifs de France  
les autorisant à revenir dans le Royaume**

**Depuis l'Antiquité, chrétiens et juifs connaissent le fait d'être minoritaire dans leurs pays respectifs. Avec le temps, ils ont développé, chacun à leur manière, une façon d'être fidèle à Dieu et à leurs concitoyens.**

En 2026, les Français musulmans s'interrogent souvent : comment être musulman dans une France largement sécularisée ? En réalité, cette question, à laquelle chacun répond différemment, s'est posée dès l'Antiquité pour les autres cultes. Au III<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, le grand maître du Talmud Mar Samuel à Babylone, dans l'Irak actuel, formule ce principe : « *La loi du royaume est la loi* ». Selon ce principe, les juifs doivent respecter les lois civiles et fiscales du pays où ils résident, tant qu'elles ne contreviennent pas directement à la loi juive. Il ne s'agit pas seulement d'être pragmatique, ni de montrer l'exemple, mais d'abord de reconnaître que le pouvoir temporel assure un des attributs divins de soutien de l'ordre social qui bénéficie à toute la société. Ce principe sera réinvoqué face à Napoléon I<sup>er</sup> par les notables juifs, qu'il soupçonne de déloyauté. Mais bien sûr, cela n'est pas sans condition : une loi inique, arbitraire ou discriminatoire ne saurait bénéficier d'une reconnaissance religieuse.

On trouve la même tension, articulée différemment, dans le catholicisme. Rappelons d'abord que ce culte est passé en France, non sans douleur et même affrontements physiques, de religion d'État à une voix parmi d'autres. Ce qui

# Résonances abrahamiques

## 13 | FIDÉLITÉ À DIEU OU À SA PATRIE : L'EXPÉRIENCE DES JUIFS ET DES CHRÉTIENS

Par Raphaël Georgy

n'avait rien d'évident. Pourtant, anticipant même la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, le Pape de Rome avait commencé à réfléchir à la participation des citoyens catholiques dans une société laïque et pluraliste, grâce à quelques principes cardinaux : respect de la propriété privée, devoir de justice sociale, droit d'association, protection des plus faibles, primat de la loi morale et du bien commun.

Cette réflexion, qui prendra le nom de « Doctrine sociale de l'Église », offre une grammaire de l'engagement chrétien dans la cité, exprimée dans des termes non religieux et compréhensibles par tous, partant du principe que raison et Révélation procèdent de la même source divine. Dans ce cadre, voter est un devoir qui doit être éclairé par ces principes et la politique est une expression à grande échelle de la charité.

Longtemps persécutés, les protestants voient dans la laïcité l'aboutissement des promesses d'égalité républicaine. Aujourd'hui, ils se composent de deux grandes familles qui n'ont pas le même rapport à la société. Le protestantisme luthéro-réformé entretient une relation plutôt confiante dans la société, où le chrétien est appelé à s'engager pour le transformer et sa contribution se pense comme une contribution au débat. Le protestantisme évangélique est souvent plus méfiant face au « monde », lieu à convertir d'une façon radicale et sans compromis.

En 2021, les débats autour de la loi confortant le respect des principes de la République ont vu les chrétiens et les juifs jouer un rôle de vigie et parfois d'alerte des pouvoirs publics afin que la lutte contre l'extrémisme et le séparatisme ne rompe pas l'équilibre qui garantit la liberté religieuse et surtout la liberté de parole qui en

découle. Le président de la Fédération protestante d'alors, le pasteur François Clavairoly, avait dénoncé une « suspicion généralisée ». Au moment de partir, le ministre de l'Intérieur de l'époque dira finalement de lui qu'il fut « *exigeant, mais loyal* ».

■

Ph © Reuters / Abdullah Rashid



# SABIL AL-IMAN

*éclats spirituel  
de la semaine*

# 93

## LE POIDS DU SERMENT ET LA DIGNITÉ DU VRAI

*Quand la parole s'élève, le cœur est convoqué,  
Car jurer n'est pas parler : c'est se lier.*

*Entre les lèvres et la conscience il y a un pont,  
Que seuls traversent ceux qui craignent la trahison.*

*Le Livre n'est pas un décor ni un bouclier,  
Il est un témoin silencieux devant l'Éternité.*

Par Cheikh Khaled Larbi

**Le croyant sait que la parole n'est jamais neutre. Elle engage, elle révèle, elle dénude parfois. Dans une époque où l'on exige sans cesse des preuves de loyauté, le serment est devenu un geste chargé d'ambiguités. On jure pour rassurer, pour convaincre, parfois pour se protéger. Mais la tradition spirituelle de l'islam rappelle une vérité simple et exigeante : le serment n'est pas un outil social, c'est une épreuve morale.**

Le Coran n'est pas un objet que l'on brandit pour clore un débat ou faire taire un soupçon. Il est un texte vivant, qui observe celui qui l'invoque plus qu'il ne le protège. Jurer sur le Muṣḥaf, ce n'est pas gagner en crédibilité extérieure, c'est accepter un surcroît de responsabilité intérieure. Celui qui jure convoque

Dieu comme témoin de ce qu'il affirme ; il se place, consciemment ou non, sous le regard du Vrai.

C'est pourquoi le Prophète ﷺ a toujours invité à la sobriété dans le serment. La parole juste n'a pas besoin d'être renforcée par des gestes spectaculaires. Elle se suffit à elle-même lorsqu'elle est enracinée dans la sincérité. Plus une société doute, plus elle réclame des signes ; plus la foi est soupçonnée, plus certains croyants sont tentés de la surexposer. Mais la spiritualité enseigne l'inverse : ce qui est vrai n'a pas besoin de s'exhiber.

L'histoire de Kaâb ibn Mâlik, lors de l'expédition de Tabûk, en est l'illustration la plus bouleversante. Face au Prophète ﷺ, alors que d'autres cherchent des excuses habiles et mensongères, Kaâb choisit la vérité nue. Il avoue son manquement, sans calcul, sans justification stratégique. Ce choix lui coûtera cher : l'isolement, le silence social, l'épreuve intérieure. Mais il dira plus tard que jamais rien ne lui fut plus précieux que cette vérité-là.



La vérité n'est pas toujours confortable, ni immédiatement utile. Elle peut isoler, fragiliser, exposer. Pourtant, elle libère à long terme. Le mensonge, même habillé de piété, crée une fracture intime. Il peut rassurer un instant, mais il corrompt durablement. Le Coran ne demande pas au croyant d'être irréprochable ; il lui demande d'être véridique. La sincérité ne supprime pas la faute, elle empêche la corruption du cœur.

Dans le contexte contemporain, cette leçon est essentielle. Lorsque la foi musulmane visible est perçue comme suspecte, le croyant peut être tenté de prouver, d'expliquer, de jurer. Or la voie de la foi n'est pas celle de la démonstration permanente. Elle est celle de la constance, de l'éthique quotidienne, de la cohérence silencieuse. La citoyenneté morale ne se proclame pas, elle se pratique.

Le serment, dans cette perspective, redevient ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : un acte rare, grave, presque redouté. On ne jure que lorsque la vérité est claire et que l'intention est pure. On ne jure pas pour convaincre l'autre, mais pour se lier soi-même devant Dieu. Celui qui abuse du serment fragilise sa parole ; celui qui le respecte protège sa dignité.

Le croyant marche ainsi sur un chemin étroit : ni dissimulation honteuse de sa foi, ni ostentation défensive. Il avance avec droiture, sachant que Dieu n'attend pas de lui des serments répétés, mais un cœur véridique et des actes justes. La foi ne cherche pas à dominer l'espace public ; elle cherche à habiter l'âme avec justesse.

*La vérité n'est pas un cri, c'est une tenue,  
Elle ne s'impose pas, elle se maintient.*

*Celui qui jure sans vérité s'allège un instant,  
Mais celui qui dit vrai porte un poids salvateur.  
Entre parole offerte et conscience engagée,  
Le chemin de la foi est celui de la dignité.*



# Invocation

“

*Ô Allah,*

**Ô Toi qui fais tenir les cieux sans pilier,  
Et les coeurs sans les briser,**

**Ô Toi qui connais nos silences mieux que nos discours,  
Et nos intentions mieux que nos contours.**

**Nous venons à Toi sans slogan ni détour,  
Avec des âmes lourdes et des espoirs en retour.**

**Ô Toi qui réunis sans confondre,  
Et qui distingues sans séparer,  
Fais de nos cœurs des demeures sûres  
Et de nos paroles des semences pures.**

**Accorde à notre vivre-ensemble vérité et clarté,  
Et à nos lendemains justice, cohésion et sérénité.**

*Âmîn ô seigneur des mondes*



# Le Hadith de la semaine

## 90 | LA RELIGION EST UN PACTE MORAL, LA CITOYENNETÉ UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL

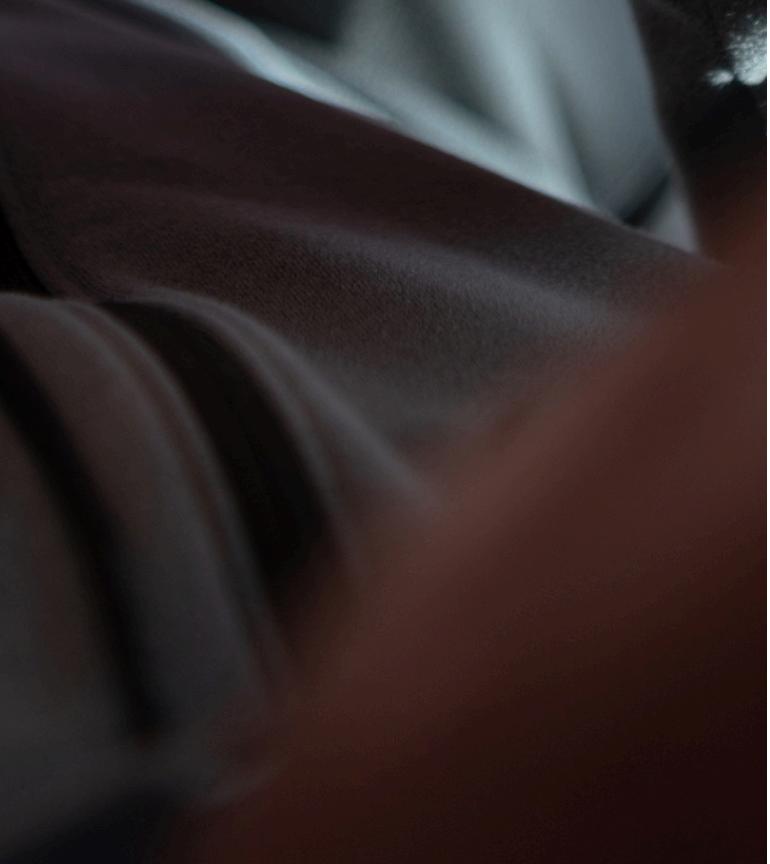
Par Cheikh Younes Larbi

D'après Anas, qu'Allah l'agrée, le Prophète ﷺ a dit :

« **Tout don (Minhah) est sujet à restitution, et les gens sont tenus par leurs engagements dès lors qu'ils sont conformes à la vérité et au droit.** »

HADITH AUTHENTIQUE,  
RAPPORTÉ NOTAMMENT PAR IBN MÂJAH, N° 2399

Ce hadith prophétique établit un principe éthique et civique de portée générale, faisant du respect des engagements le fondement des relations entre l'individu et son environnement social et politique. En effet, le terme « conditions » mentionné dans le hadith ne se limite pas aux contrats écrits ou aux accords particuliers, mais s'étend à tout engagement volontaire que l'homme accepte, qu'il soit d'ordre religieux, civil ou social. Ainsi, il apparaît que la citoyenneté n'est pas une identité imposée de l'extérieur, mais un pacte éthique fondé sur la confiance, la transparence et le respect des engagements, faisant de la sincérité dans l'obligation le socle de la vie commune et de la stabilité de la communauté. Comme nous le soulignons constamment, la réalité de la communauté musulmane fait face à des défis continus dans la conciliation entre appartenance religieuse et appartenance nationale, où se pose fréquemment la question : la



pratique religieuse musulmane est-elle en contradiction avec le respect des obligations civiles ? Le hadith répond que le respect de ce qui est juste constitue la base, que ce soit dans la religion ou dans les lois civiles, et que l'accomplissement loyal des conditions est ce qui rend une personne digne de confiance aux yeux des autres. Ainsi, la citoyenneté ne consiste ni à se dissoudre ni à renier son identité religieuse, contrairement à certaines conceptions erronées ; elle est plutôt un respect concret des engagements et des pactes, contribuant au service de l'intérêt général et au respect des droits et devoirs.

Il devient alors clair pour le lecteur que les accusations répétées de double allégeance portées contre les musulmans révèlent davantage une défaillance dans la perception qu'ils ont de leur religion et de leur société, qu'un réel manquement dans leur comportement. Ces accusations partent de l'idée fausse que la foi et la fidélité aux principes religieux impliqueraient nécessairement une trahison de l'espace national.

Parmi les manifestations les plus fréquentes de cette distorsion figurent les jugements sur les

intentions lors de toute manifestation religieuse publique, le Hajj, la Omra, l'habillement ou les rites, considérés comme des signes d'éloignement ou de « désassimilation », alors que ces mêmes questions ne sont pas soulevées pour des pratiques religieuses similaires chez les adeptes d'autres confessions. Cette inégalité de traitement ne favorise pas la cohésion sociale souhaitée par tous, mais engendre le doute et un sentiment d'exclusion. Elle témoigne également d'une méconnaissance ou d'une interprétation erronée de la laïcité, même parmi certains de ses partisans, qui la réduisent à l'exclusion de la religion de l'espace public, alors qu'en réalité elle constitue un cadre légal visant à organiser la cohabitation et protéger les libertés.

Elle offre une opportunité à toutes les religions, et non à l'Islam seulement, pour faciliter la coexistence et la fidélité à la citoyenneté, notamment à travers le principe de liberté de conscience. Tant que l'expression religieuse ne porte atteinte ni à l'ordre public ni aux droits d'autrui, elle ne constitue pas une violation civile. L'histoire de la France montre que la présence de la religion dans l'espace public a longtemps été un usage commun et ce qui apparaît aujourd'hui comme une « choc » ne l'était pas à certaines périodes antérieures. Pour cette raison et d'autres, la Grande Mosquée de Paris appelle à une réinterprétation de la laïcité dans ce sens, ouvrant la voie à une lecture plus apaisée et moins conflictuelle de la relation entre foi et citoyenneté.

Ainsi, en profondeur, ce hadith ne demande ni au musulman d'abandonner sa foi, ni à la société de tolérer la transgression des lois, mais établit un critère simple et clair : « *Celui qui respecte les conditions de la vie commune est pleinement partenaire de celle-ci.* » Dans ce sens, le hadith répond à la question fondamentale qui s'impose aujourd'hui : comment être à la fois musulman pleinement croyant et citoyen pleinement responsable ? La réponse est que l'on n'a pas à choisir entre les deux, mais que la fidélité sincère à ses engagements envers Allah et envers la société, permet d'accomplir les deux pleinement. ■



# Mizan El-Qadhaaya

LES AFFAIRES CONTEMPORAINES  
À LA LUMIÈRE DU TEXTE ET DE LA SAGESSE

## 11 | LA CITOYENNETÉ DANS LES ÉTATS NON MUSULMANS : LE STATUT JURIDIQUE DE LA NATURALISATION

Par Cheikh Younes Larbi

**Nous avons le plaisir de vous accueillir dans ce nouveau numéro hebdomadaire, consacré à l'examen d'une question controversée qui préoccupe nombre de musulmans vivant dans les sociétés occidentales : celle de l'acquisition de la nationalité d'un État non musulman. Il s'agit, en substance, de la démarche par laquelle un musulman sollicite d'un État régi par des lois non islamiques, et dont la majorité de la population n'est pas musulmane, d'être admis parmi ses ressortissants. De cette acceptation découle un ensemble de droits et d'obligations engageant les deux parties dans le cadre d'un contrat civil moderne.**

LA CITOYEN-  
NETÉ

L'effet juridique le plus marquant de la naturalisation réside dans l'acquisition du statut de citoyen à part entière, lequel confère à son titulaire l'ensemble des droits reconnus aux nationaux d'origine, tout en l'assujettissant aux mêmes devoirs et responsabilités. Ce concept de nationalité, tel qu'il est entendu aujourd'hui, a

émergé au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'avènement des systèmes civils modernes. Il se distingue ainsi de la notion classique d'établissement ou de résidence que représentait la *hijra* dans l'histoire islamique, à une époque où les musulmans vivaient majoritairement au sein d'États islamiques unifiés par des liens religieux et doctrinaux, sans contradiction aucune entre les obligations religieuses et les engagements civiques. Or, les réalités contemporaines ont profondément évolué. Les musulmans vivant aujourd'hui en Europe, en Amérique du Nord et dans d'autres régions du monde résident dans des sociétés à caractère laïque, qui garantissent, dans une large mesure, la liberté de conscience, l'exercice du culte et l'accès aux droits civiques. Dès lors, il nous a paru nécessaire, dans le cadre de cette revue, d'ouvrir une rubrique de réflexion synthétique et rigoureuse sur la question de la naturalisation, à la lumière de critères juridiques islamiques clairs, articulant le texte révélé, la réalité sociale et l'intérêt général de la communauté musulmane.



## NATIONALITÉ ET APPARTE- NANCE RELI- GIEUSE

C'est dans cette perspective que de nombreux juristes musulmans contemporains ont estimé licite l'acquisition de la nationalité d'un État non musulman, sous certaines conditions, notamment la préservation de l'identité islamique et la capacité d'exercer librement les pratiques religieuses. Le musulman vivant dans un tel contexte peut en effet trouver dans la naturalisation un moyen d'assurer sa stabilité personnelle et familiale, de préserver ses intérêts légitimes, et de contribuer positivement au développement de la société dans laquelle il vit ainsi qu'à l'organisation de sa communauté, sans que cela n'entraîne une atteinte à sa foi ou à son appartenance religieuse. Les partisans de cette position s'appuient sur des fondements scripturaires solides, parmi lesquels la parole divine : « Et quiconque émigre dans le sentier d'Allah trouvera sur terre maints refuges et abondance ». (En-Nisa' :100), indiquant que le déplacement ou l'établissement dans un autre pays peut constituer un moyen légitime d'assurer la sécurité, la dignité et l'intérêt, dans le respect des principes islamiques.

## BÉNÉFICES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Ils invoquent également un principe fondamental du droit musulman, à savoir la prise en considération des intérêts reconnus par la Loi révélée, qu'ils soient individuels ou collectifs, dès lors que les moyens permettant de les réaliser sont licites en eux-mêmes et ne contredisent aucun texte catégorique. Le Coran affirme ce principe en ces termes : « Celui qui veut atteindre la Guidée le fait pour lui-même » (Ez-Zumar :41), soulignant ainsi que l'être humain est autorisé à emprunter les voies qui le conduisent au bien et à la rectitude, et que les fruits d'un choix éclairé bénéficient à la fois à l'individu et à son environnement. Ce fondement ouvre la voie à un effort d'interprétation contemporain, attentif à réalités actuelles et soucieuse d'établir un équilibre harmonieux entre les textes et les finalités de la charia, sans jamais porter atteinte à ses constantes.

De même, le Prophète ﷺ a LIBERTÉ REligieuse reconnu la validité du séjour du croyant à La Mecque, alors terre non musulmane, tant qu'il était en mesure d'y pratiquer librement sa religion. A ce propos, le tâbi'i 'Atā ibn Abî Rabâh rapporte, d'après Aïcha رضي الله عنها, dans son exposé sur le sens profond de l'émigration, ces paroles significatives : « *Le croyant adore son Seigneur où qu'il se trouve* » (rapporté par El-Boukhârî]. Ce témoignage constitue une preuve pratique que la résidence, voire l'appartenance juridique à un État non musulman, n'implique pas nécessairement l'abandon de l'identité religieuse, dès lors que la liberté de culte est garantie. Par ailleurs, la naturalisation contemporaine présente des avantages concrets et notables pour les musulmans vivant en situation minoritaire. Elle leur assure une résidence stable, la liberté de déplacement et de voyage, l'accès au travail, la participation à la vie sociale et civique, et leur permet d'édifier des lieux de culte, de fonder des établissements scolaires, ainsi que des centres culturels et éducatifs à vocation religieuse. Cette réalité est aujourd'hui largement observable : dans de nombreux pays, les musulmans ont pu, grâce à leur statut juridique et à leurs droits civiques, structurer leurs institutions et pratiquer leur religion dans un climat de sécurité et de sérénité. Cela illustre concrètement la mise en œuvre des objectifs de la charia visant à préserver la religion, la vie, les biens et la dignité humaine. En définitive, la naturalisation dans les pays occidentaux ne saurait être réduite à une simple formalité administrative. Elle peut constituer, lorsqu'elle est envisagée avec discernement et dans le respect des principes islamiques, un moyen légitime de réaliser des intérêts individuels et collectifs, de protéger la foi et la famille, de garantir la liberté de culte, et de contribuer à l'édification d'une société harmonieuse et équilibrée. Cette approche s'inscrit pleinement dans l'esprit de la charia, fondée sur la sagesse, la modération et le vivre-ensemble, au service du bien commun des musulmans et de l'ensemble des citoyens. ■

*Allah est plus savant, et Sa science est suprême.*

# Le vrai du faux



## PROPOS POPULAIRE, ET NON HADITH :

64 | 'JURER FAUSSEMENT SUR LE CORAN RELÈVE DE LA MÉCRÉANCE'

Par Cheikh Rachid Benchikh

Nombreux sont les propos qui circulent sur les lèvres des gens et se répandent dans les assemblées comme sur les réseaux sociaux, au point que l'on en vient à croire qu'ils relèvent du hadith prophétique authentique ou de textes religieux établis, alors qu'il n'en est rien en réalité. Certains ne sont que des proverbes courants, des maximes populaires, des opinions juridiques, ou encore des formules moralisatrices dépourvues de tout fondement dans la Sunna.

C'est dans cette perspective qu'est née l'idée de cette rubrique intitulée « Propos populaires, mais non Hadith authentique », dont l'objectif est de mettre en lumière la réalité de ces propos, d'en dissiper les confusions, et d'en examiner le degré d'authenticité ainsi que leur conformité à la loi islamique. Cela, en s'appuyant sur le Noble Coran, la Sunna prophétique authentique et la méthodologie des savants.

La parole retenue pour cette semaine est la suivante : « *Jurer mensongèrement sur le Coran relève de la mécréance* ».

Cette expression est largement répandue parmi les gens et est le plus souvent employée dans un but d'intimidation et de dissuasion contre le faux serment, en particulier lorsqu'il est prêté sur le Noble Coran. Beaucoup pensent qu'il s'agit d'un hadith prophétique ou d'un texte religieux explicite, alors qu'en réalité il s'agit d'une formule courante dont on ne connaît aucune occurrence, sous cette formulation précise, ni dans le Coran ni dans la Sunna prophétique.

Elle ne constitue ni un hadith ni un propos traditionnel authentifié ; il s'agit plutôt d'une formulation incitative visant à mettre en garde avec la plus grande fermeté contre le fait de célébrer un serment par Allah, ou par Sa Parole, puis de s'abandonner au mensonge.

### Authenticité de la parole du point de vue de la transmission

Aucun hadith attribué au Prophète ﷺ n'a été authentifié avec la formulation : « *Quiconque jure mensongèrement sur le Coran a méchu* », pas plus que cette expression n'a été rapportée des



Compagnons, qu'Allah les agrée. Par conséquent, il n'est pas permis de l'attribuer au Prophète ﷺ ni de la considérer comme un hadith prophétique, car « *mentir au sujet du Messager d'Allah ﷺ compte parmi les péchés les plus graves* ».

### **Le sens de la parole et son degré de conformité à la loi islamique**

Bien que cette expression ne soit pas un hadith, le sens qu'elle suggère appelle une clarification juridique détaillée.

#### *Premièrement : le serment par Allah ou par Sa Parole*

Le Noble Coran est la Parole d'Allah, exalté soit-Il, et jurer par lui relève donc du serment par Allah Lui-même. Les savants sont unanimes pour considérer que le serment mensonger par Dieu fait partie des péchés majeurs. Il est désigné sous le nom de serment pernicieux (el-Yamin el-ghamoûs).

Le serment pernicieux est un serment mensonger par lequel une personne s'approprie injustement le droit ou le bien d'autrui. À propos de ce serment mensonger, le Prophète ﷺ a averti que quiconque jure afin de s'emparer injustement du bien d'un musulman s'expose au Feu, et se voit interdire le Paradis ; selon une autre formulation, il rencontrera Dieu alors qu'il sera exaspéré contre lui.

*Deuxièmement : le serment mensonger constitue-t-il une mécréance ?*

- Le fait de jurer mensongèrement sur le Coran ne constitue pas, en soi, un acte de mécréance ; il relève plutôt des péchés majeurs, sans faire sortir son auteur de l'islam.
- De manière générale, le simple fait de jurer faussement, fût-ce sur le Coran, demeure un péché extrêmement grave et une faute majeure, mais il n'est pas considéré, selon l'avis de la majorité des savants, comme une mécréance entraînant l'exclusion de la foi. Allah, exalté soit-Il, dit : « Mais Il vous tient rigueur pour les serments que vous avez contractés délibérément » (El Maïda :89). Ce verset indique l'existence d'une responsabilité et d'une sanction, sans pour autant impliquer une sortie de l'état de croyance. »

En conclusion, l'expression « *Quiconque jure mensongèrement sur le Coran a méchu* » ne constitue pas un hadith prophétique et il n'est pas permis de l'attribuer au Prophète ﷺ. Le faux serment prêté sur le Coran ou sur Allah, exalté soit-Il, relève du serment pernicieux (el-Yamin el-ghamoûs), et compte parmi les péchés les plus graves et les plus lourds de conséquences.

Toutefois, il ne constitue une mécréance entraînant la sortie de la communauté musulmane que s'il s'accompagne d'une croyance impliquant la mécréance. Il incombe au croyant de magnifier la Parole d'Allah, exalté soit-Il, de préserver les serments de tout mensonge, et de mettre en garde contre la diffusion de propos présentés comme des hadiths sans vérification préalable.

En définitive, rectifier les concepts et rattacher les paroles à leurs sources authentiques relève de la vénération de la loi islamique, participe à la défense de la Sunna prophétique, et contribue à préserver son intégrité contre les ajouts étrangers et les confusions.



# Notre mosquée

c'est la première fois. Chaque boîte distribuée est accueillie par un sourire, un merci, parfois un simple hochement de tête, mais c'est suffisant pour remplir l'espace de chaleur humaine.

Une mère, tenant la main de l'un de ses enfants tandis que le second joue dans le jardin de la mosquée, participe pour la première fois à cette distribution. Elle exprime sa joie de pouvoir partager un repas chaud avec ses enfants, soulagée d'échapper, le temps d'un déjeuner, à une lourde inquiétude. Un étudiant, le sac à dos chargé, confie simplement : « Ça change une journée, vraiment... merci. » Les bénévoles, eux, connaissent bien ces sourires. Ils les considèrent comme la récompense silencieuse de leurs heures passées à préparer les boîtes-repas et les paniers alimentaires, avec le soutien des employés de la Grande Mosquée de Paris.

L'ambiance est simple, mais très vivante : des enfants jouent alentour, des touristes visitent les lieux et s'approchent parfois pour comprendre ce qui se passe. Lorsque le menu est un couscous, ils le savourent eux aussi, car la générosité de la Mosquée s'adresse à tous. De leur côté, les bénévoles veillent à ce que chacun ait reçu sa boîte, dans une atmosphère ponctuée de conversations, de rires et de paroles chaleureuses. Ici, chaque boîte n'est pas seulement un repas, mais un petit grain de sel dans le quotidien de celles et ceux qui traversent des moments difficiles.

A la Grande Mosquée de Paris, tout le monde sait bien que la solidarité n'est pas un geste abstrait, elle se vit. Et parfois, un simple couscous emballé dans une boîte, suffit à réchauffer les cœurs autant que les corps.

Ce jour-là, en plein froid de décembre, il n'y avait pas seulement des boîtes et des paniers distribués, il y avait des sourires, des rencontres, des étincelles d'humanité. Et pour quelques heures, ces instants ont rappelé à tous que la chaleur humaine peut faire oublier l'hiver, même pour un moment. ■



## 62 | À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS, DES GESTES QUI FONT GARDER LE SOURIRE, EN PLEIN HIVER

Par Nassera Benamra

En ce froid dimanche 28 décembre 2025 à Paris, la Grande Mosquée de Paris est déjà en effervescence. Quelques bénévoles de l'association ADRA s'activent, les mains gantées pour certains, les manteaux serrés, pour se protéger contre le vent. Leurs gilets verts, jaunes et oranges les distinguent. Sur de grandes tables, des boîtes-repas chaudes et des paniers alimentaires sont soigneusement disposés, prêts à être distribués.

Peu à peu les bénéficiaires arrivent ; certains sont accompagnés d'enfants aux joues rouges de froid, d'autres avancent seuls. Pour certains

LUMIÈRE ET LIEUX SAINTS DE L'ISLAM

# À LA DÉCOUVERTE DES MOSQUÉES DU MONDE

85. LA MOSQUÉE  
D'ABOÛ SAÏD EL-BÂDJİ



# LA MOSQUÉE D'ABOÛ SAÏD EL-BÂDJÏ

## ARCHITECTURE D'UN RETRAIT HABITÉ

Par Noa Ory

**A**l'entrée de Sidi Bou Saïd, sur l'actuelle place du 7 Novembre, la mosquée d'Abou Saïd el-Bâdjî ne s'impose pas : elle s'accorde. Elle ne cherche ni la monumentalité ni la rupture, mais l'inscription patiente dans un paysage spirituel, urbain et marin, façonné par des siècles de retraite, de veille et de prière.

### UNE ARCHITECTURE DE CONTINUITÉ

L'édifice relève d'une architecture tunisienne classique, issue d'un long héritage maghrébin où la mosquée n'est pas conçue comme un objet isolé mais comme un nœud du tissu urbain. Les volumes sont bas, ramassés, composés de masses pleines, orthogonales, enduites de chaux. Rien n'est gratuit : chaque mur porte, chaque angle stabilise, chaque surface renvoie la lumière.

Le blanc, omniprésent, n'est pas un choix esthétique tardif mais une matière fondatrice. Il absorbe le soleil, protège de la chaleur, efface les aspérités du temps. Il donne à l'ensemble une unité minérale, presque ascétique, qui fait dialoguer la mosquée avec les maisons voisines, elles-mêmes soumises à la même règle chromatique.

nes, elles-mêmes soumises à la même règle chromatique.

### LE BLEU COMME PONCTUATION

Le bleu céleste des portes, grilles et volets intervient par touches maîtrisées. Il n'orne pas il rythme. Dans la tradition de Sidi Bou Saïd, le





bleu protège, apaise, inscrit le bâti dans une symbolique méditerranéenne où le ciel et la mer se répondent. Ici, l'architecture ne se détache jamais de son environnement ; elle en épouse la palette.:

### LE MINARET : UNE VERTICALITÉ RETENUE

Le minaret carré, fidèle à la tradition ifriqiyyenne, s'élève sans emphase. Sa hauteur reste mesurée, son décor quasi absent. Il ne domine pas le village, il veille. Cette verticalité contenue rappelle la fonction première du lieu : appeler, non impressionner ; signaler, non écraser. C'est une architecture de la présence discrète, non de l'affirmation ostentatoire.

### COUPOLAS ET TOITURES : UNE HORIZONTALITÉ SPIRITUELLE

Les coupoles blanches, basses et pleines, reposent sur des volumes simples. Elles couvrent les espaces de prière secondaires et s'inscrivent dans une logique horizontale, lisib-

le depuis les terrasses. Leur répétition douce structure l'ensemble sans hiérarchie brutale, traduisant une conception de l'espace sacré fondée sur l'équilibre plus que sur l'axe. Les toits-terrasses, éléments majeurs de l'architecture tunisienne, prolongent la mosquée vers le ciel et la mer. Ils rappellent que le bâti, ici, est aussi un lieu d'observation, de silence et de retrait, fidèle à la vocation spirituelle de celui dont il porte le nom.



## L'INTÉRIEUR : CLARTÉ, AMPLEUR, DÉPOUILLEMENT

À l'intérieur, la mosquée déploie une sobriété lumineuse. Les murs blancs, les colonnes simples, les tapis aux motifs arabes discrets composent un espace à la fois vaste et lisible, capable d'accueillir de nombreux fidèles sans rompre l'unité visuelle. Le mihrab, peu saillant, s'intègre au mur dans une retenue formelle qui laisse la primauté à l'acte de prière.

Ici, l'ornement n'est jamais premier. L'architecture sert la fonction, la fonction sert la présence intérieure.

## ARCHITECTURE ET SAINTETÉ

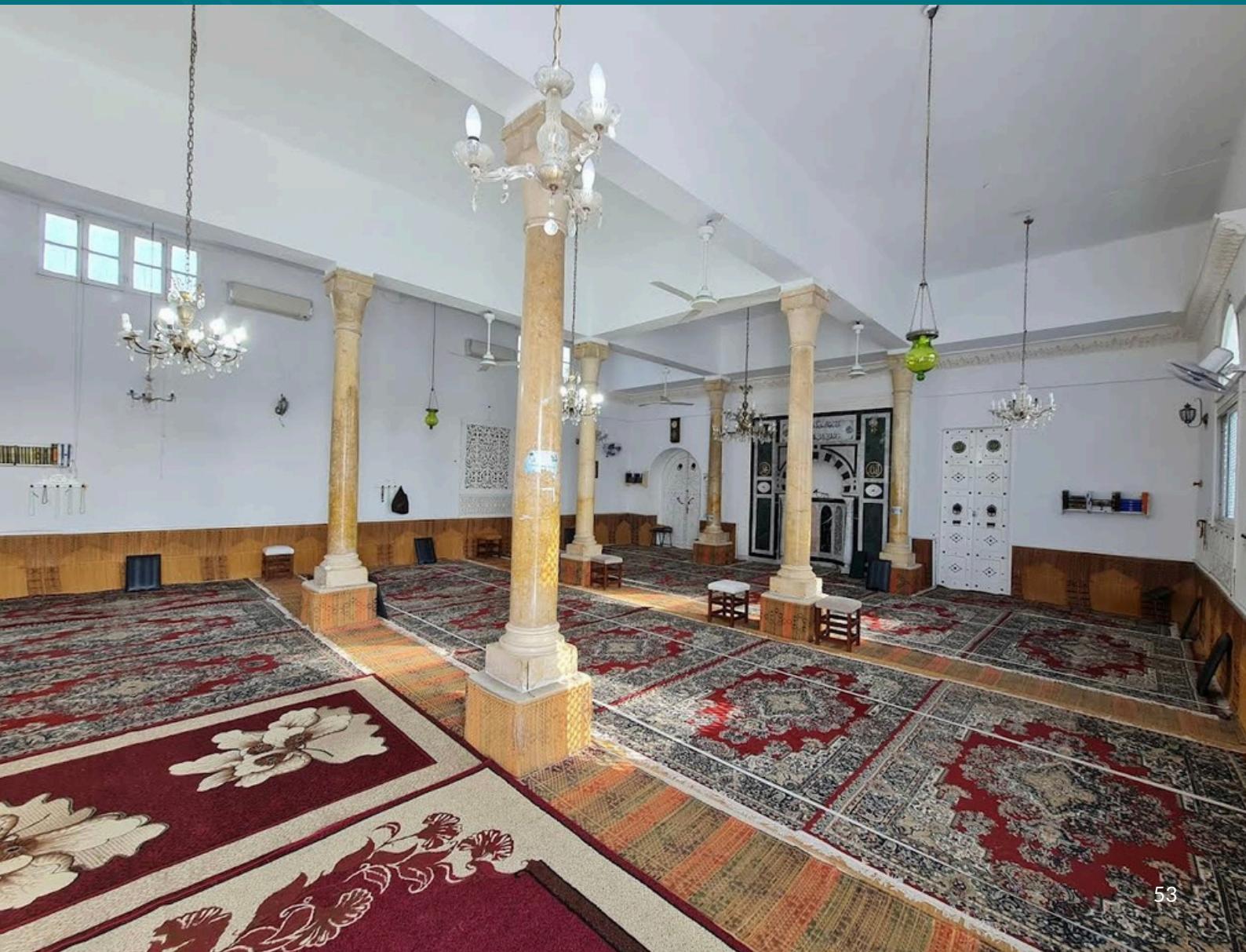
Cette mosquée est indissociable de la figure d'Aboû Saïd el-Bâdjî, maître spirituel, ascète, veilleur des côtes, formé à la Zaytouna, et dont la retraite sur ce promontoire donna son nom

au lieu. L'architecture porte cette mémoire : elle est architecture du retrait, du guet silencieux, de la fidélité au seuil.

La proximité de la zaouïa et du mausolée inscrit la mosquée dans une géographie spirituelle où le bâti ne célèbre pas le saint, mais prolonge sa voie : simplicité, endurance, présence discrète au monde.

## UNE ARCHITECTURE DE JUSTESSE

La mosquée d'Aboû Saïd el-Bâdjî n'est ni spectaculaire ni décorative. Elle est juste. Juste dans ses proportions, juste dans ses matières, juste dans son rapport au paysage et à l'histoire. Elle incarne une forme d'intelligence architecturale musulmane où le sacré ne s'affiche pas, mais se dépose lentement, à hauteur d'homme, entre la mer, la pierre et le ciel.







فَلَمَّا حَصَلَ لِفَوْنَاحُ كَيْمَحَىٰ وَمَانَ لَهَبَّا

رَسَالَ الْعَالِمِ لِلشَّرِيكِ لِلْمُرِنَدِ لِلْعَرَبِ وَلِلْمَلِكِ لِلشَّهِنَانِ





# Les Mots voyageurs

D'après le *Dictionnaire des mots français d'origine arabe* de Salah Guermiche

79 | SÉNÉ  
سنّة

Par Noa Ory

Il est des mots qui ont traversé les siècles comme des remèdes : amers, nécessaires, parfois redoutés, mais toujours transmis avec soin. Séné appartient à cette famille discrète de termes médicinaux dont l'histoire linguistique épouse fidèlement l'histoire des savoirs. Sous son apparence sobre, presque austère, il conserve la mémoire d'un long voyage intellectuel, scientifique et culturel un voyage qui commence en arabe, dans les traités de médecine du monde islamique médiéval.

Le français séné vient du latin *senna* ou *sena*, lui-même emprunté à l'arabe سَنَّة (*sannā*), nom d'un arbuste dont les feuilles et les gousses possèdent des propriétés laxatives puissantes. Dans les dictionnaires arabes classiques, *sannā* désigne précisément cette plante médicinale, largement utilisée dans la pharmacopée savante comme dans les pratiques populaires. Le mot est ancien, solidement attesté, et circule très tôt dans les ouvrages médicaux traduits ou composés en arabe entre le IX<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle.

Chez les médecins arabes d'El-Râzî à Ibn Sînâ (Avicenne) le séné n'est pas un simple remède empirique : il est décrit, dosé, classé. Il appartient à une médecine rationnelle, héritière de Galien et d'Hippocrate, mais enrichie, corrigée, systématisée. *Le Canon de la médecine* d'Avicenne, qui fera autorité en Europe jusqu'à la Renaissance, mentionne le *sannā* parmi les substances purgatives majeures, en précisant ses effets, ses risques, et les précautions d'usage. Le mot, comme la chose, est déjà stabilisé.

Lorsque l'Europe médiévale redécouvre les sciences antiques par le biais des traductions arabo-latines, Tolède, Salerne, Montpellier, le terme est importé presque sans transformation. *Sannā* devient *senna*, puis séné en français, preuve d'un emprunt direct, non médiatisé par le grec classique, mais par le grec et le latin médicaux tardifs, eux-mêmes nourris de sources arabes. Le mot entre ainsi dans le lexique savant avant de gagner la langue commune. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, séné est pleinement installé dans le français. Il ne désigne plus seu-

lement la plante exotique, mais le principe actif, la drogue laxative, l'infusion prescrite ou redoutée. Le mot s'entoure alors d'une aura sociale : celle des médecines domestiques, des apothicaires, des purges imposées autant que subies. La langue, fidèle à son génie métaphorique, s'en empare. « Passer le séné » devient une expression proverbiale : concéder, transiger, accepter un désagrément en échange d'un autre. Le remède entre dans la morale, puis dans la littérature.

Edmond Rostand en offre un témoignage éclatant dans *Cyrano de Bergerac*. Lorsque Cyrano refuse les compromissions, il évoque ce monde de concessions où l'on « *donne du séné par désir de rhubarbe* » : la formule est savante, ironique, presque cruelle. Le mot conserve sa charge médicale, mais il est désormais chargé de sens symbolique : il signifie l'arrangement, la compromission, la petite purge acceptée pour obtenir une faveur plus douce. L'arabe *sannā*, passé par la science, irrigue ainsi la poésie française.

Ce trajet lexical n'a rien d'anecdotique. Il rappelle que la langue française, jusque dans ses termes les plus techniques ou les plus concrets, est traversée par l'héritage arabe. Non pas un héritage décoratif ou marginal, mais un legs structurant : celui des sciences, de la médecine, de la rationalité expérimentale. Séné est un mot modeste, presque ingrat. Pourtant, il porte en lui une histoire de transmission savante, de traductions patientes, de manuscrits copiés, commentés, disputés.

Ainsi, chaque fois que le français prononce séné, il répète sans le savoir un mot arabe vieux de plus d'un millénaire. Il rappelle que la langue n'est jamais pure, mais toujours composite ; jamais close, mais hospitalière. Et que même les remèdes les plus amers peuvent laisser, dans les mots, une trace durable, celle d'un savoir partagé.







# Plumes en éveil : un livre coup de cœur



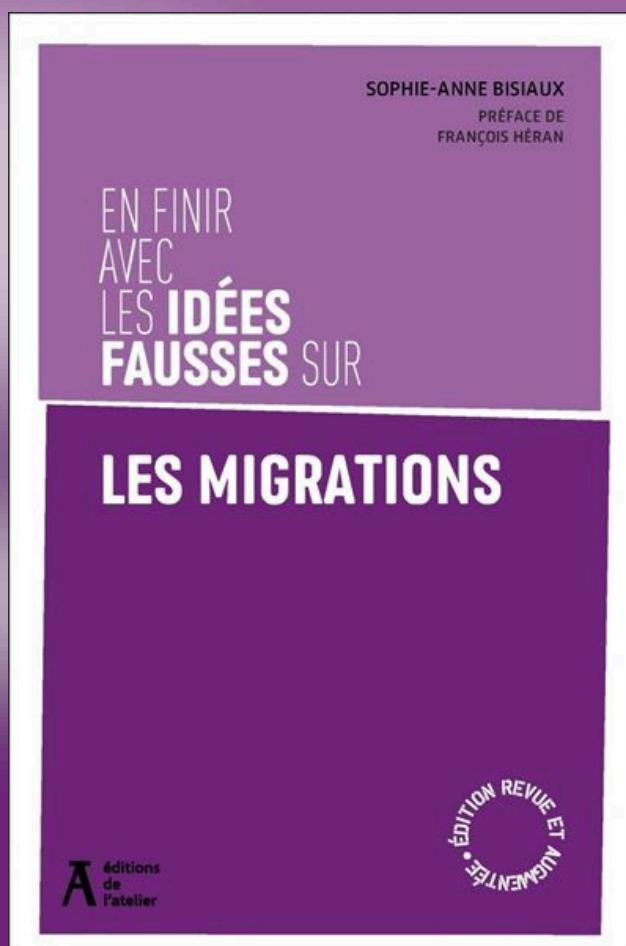
**EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES SUR LES MIGRATIONS**  
**SOPHIE-ANNE BISIAUX**

## RÉSUMÉ

60 idées fausses sur les migrations décryptées et déconstruites, pour sortir des discours qui laissent croire qu'une politique d'accueil est impossible.

Une nouvelle édition qui tient compte de tous les événements survenus depuis la première édition (guerre en Ukraine, arrivée au pouvoir de Giorgia Meloni, élection de Donald Trump, Pacte européen sur la migration et l'asile, loi immigration en France...).

Un ouvrage accompagné par 20 associations et organisations impliquées sur la question des migrations.



# Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON



©

# La citation de la semaine

GEORGES CLEMENCEAU

“ L'égalité, c'est l'âme de la République. ”

DISCOURS DU 6 DÉCEMBRE 1893



# Événements

## à venir ou en cours

### EXPOSITION

#### "Et tout devient couleur" : les natures mortes de Baya Mahieddine

Dans l'atmosphère recueillie de la Grande Mosquée de Paris, les œuvres de Baya Mahieddine (1931-1998), figure majeure de l'art moderne algérien, s'installent avec la sérénité d'une évidence.

L'exposition « Et tout devient couleur », organisée sous l'égide du recteur Chems-eddine Hafiz, par Ayn Galle met en lumière une facette peu explorée de son œuvre : ses natures mortes, où couleurs et symboles tissent un véritable langage.

Cet hommage s'inscrit dans une continuité historique et symbolique. En 1947, lors de la première exposition de Baya à la galerie Maeght à Paris, Kaddour Ben Ghabrit, fondateur de la Grande Mosquée, honorait l'événement de sa présence. Près de quatre-vingts ans plus tard, le recteur Chems-eddine Hafiz prolonge cet héritage en affirmant la vocation de la Mosquée comme lieu de culte ouvert à la culture, à la transmission et au dialogue entre les civilisations.

**Une exposition organisée par Ayn Gallery, avec le soutien de la famille Mahieddine, sous la supervision de la commissaire d'exposition, Yasmine Azzi-Kohlhepp.**

DU 13 DÉC. 2025 AU 12 JANV. 2026 (9H-18H)

SAUF LES VENDREDIS

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS  
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

ENTRÉE COMPRISE  
DANS LE PARCOURS DE VISITE

### JOURNÉES CULTURELLES

#### "Yennayer'Art" : entre racines et rêves

La Grande Mosquée de Paris ouvrira ses portes à une célébration culturelle dédiée à Yennayer, le Nouvel An amazigh 2976, à travers une programmation artistique inédite.

Bien plus qu'une tradition culinaire marquée par un repas rituel ou des douceurs partagées, Yennayer est avant tout une fête de transmission, de mémoire collective et de création.

Pendant deux jours, l'artiste HAMSI Boubeker, invité d'honneur de l'événement, conviera le public à un voyage sensible et poétique à travers les expressions artistiques amazighes.

LES 17 ET 18 JANV. 2026 (10H-17H)

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS  
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

ENTRÉE COMPRISE  
DANS LE PARCOURS DE VISITE

### COLLOQUE

#### "Face à la drogue et à son trafic"

La Grande Mosquée de Paris s'empare d'un sujet d'importance à l'occasion d'un colloque le 21 janvier 2026 (10h-17h).

Ce colloque mobilisera une large palette d'universitaires, d'experts de terrain et de responsables religieux pour comprendre et lutter contre ce fléau en France.

Retrouvez le programme sur notre site internet [grandemosqueedeparis.fr](http://grandemosqueedeparis.fr)

MERCREDI 21 JANV. 2026 (10H-17H)  
SAUF LES VENDREDIS

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS  
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

SUR INSCRIPTION GRATUITE  
[GRANDemosqueedeparis.fr](http://grandemosqueedeparis.fr)

La Grande Mosquée de Paris  
et la famille Mahieddine présentent l'exposition

# ET TOUT DEVIENT COULEUR

## LES NATURES MORTES DE **BAYA MAHIEDDINE**



### EXPOSITION

**DU 13/12/2025  
AU 12/01/2026**



**GRANDE  
MOSQUÉE  
DE PARIS**

### Entrée comprise dans le parcours de visite

Tous les jours sauf vendredi  
de 9h à 18h

**Grande Mosquée de Paris**

Salle Émir Abdelkader

**Renseignements**

[grandemosqueedeparis.fr](http://grandemosqueedeparis.fr)

Exposition organisée par AYN GALLERY





GRANDE  
MOSQUÉE  
DE PARIS



# Yennayer'Art

## entre racines et rêves

L'artiste

**HAMSI Boubeker**

mis à l'honneur  
à la **Grande Mosquée de Paris**  
à l'occasion de **Yennayer 2976**  
la nouvelle année berbère

**17 & 18 JANVIER 2026**

Exposition de diverses collections  
Narration de contes  
Projection de contes animés  
Dédicace

[grandemosqueedeparis.fr](http://grandemosqueedeparis.fr)



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS  
Place du Puits de l'Ermite, Paris 5e

○÷××○  
○□÷××○

**#21JANVIER2026**  
10H-18H



**GRANDE  
MOSQUÉE  
DE PARIS**

*colloque*

# FACE À LA AU TRAFIC DE **DROGUE**

INSCRIPTION GRATUITE









GRANDE  
MOSQUÉE  
DE PARIS



100 ANS DE LUMIÈRE  
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS